

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 4

148^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAADSéance du - Vergadering van
30 avril - april 2014PRESIDENT - VOORZITTER
BERNARD CLERFAYT
Bourgmestre - BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSEANCE PUBLIQUE == OPENBARE VERGADERING**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS == PUNT(EN) OPGETEKEND OP
VERZOEK VAN INWONERS**

La réglementation communale qui prévoit une surtaxation des immeubles qualifiés de négligés ou abandonnés - Demande de Monsieur M. Diamant == Het gemeentereglement dat een meerbelasting voorziet voor gebouwen beschouwd als verwaarloosd of verlaten - Verzoek van de heer M. Diamant..... 354

SECRÉTAIRE COMMUNAL == GEMEENTESECRETARIS**Assemblées == Vergaderingen**

Foyer Schaerbeekois - Modification de la désignation des administrateurs représentant la commune - Approbation == Schaarbeekse Haard - Wijziging van de aanduiding van de vertegenwoordigers van de gemeente - Goedkeuring 355

Congés de M. le Secrétaire communal - Délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement - Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction en cas d'empêchement - Prendre acte == Verlof van de Gemeentesecretaris - Algemeen volmacht van de handtekening in geval van afwezigheid of verhindering - Aanstelling van een waarnemende Gemeentesecretaris bij verhindering - Akte nemen..... 356

EQUIPEMENT == UITRUSTING**Budget == Begroting**

Plan de gestion 2013-2015 - Adaptation pour les années 2014 et 2015 avec extension aux années 2016, 2017 et 2018 – Approbation et prise d'acte de l'approbation du Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale == Beheersplan 2013-2015 - Aanpassing voor de jaren 2014 en 2015 met uitbreiding voor de jaren 2016, 2017 en 2018 – Goedkeuring en akte nemen van de goedkeuring van het Kabinet van de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering..... 357

Contrôle == Controle

Fabrique d'Eglise Saint Albert - Compte 2013 - Aviser favorablement == Kerkfabriek van Sint-Albertus - Rekening van 2013 - Gunstig adviseren	366
Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne - Compte 2013 - Aviser favorablement - = Kerkfabriek van Sint Suzanna - Rekening 2013 - Gunstig adviseren	367
Fabrique d'Eglise de l'Epiphanie - Comptes 2013 - Aviser favorablement == Kerkfabriek van Epifanie - Rekeningen van 2013 - Gunstig adviseren	368
ASBL "F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes" - Compte 2012- Prise d'acte == VZW "F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes" - Rekeningen 2012 - Akte nemen	369
ASBL CréACtions - Comptes 2013 - Prise d'acte ==- VZW CréACtions - Rekeningen 2013 - Akte nemen	369
ASBL "Maison Autrique" - Comptes 2013 - Prise d'acte ==- VZW "Maison Autrique" - Rekeningen 2012 - Akte nemen	370
ASBL "Oeuvre des Colonies Scolaires - OCS" - Comptes 2013 - Prise d'acte ==- VZW "Oeuvre des Colonies Scolaires - OCS" - Rekeningen 2013 - Akte nemen	371
ASBL "Schaerbeek Information" - Comptes 2013 - Prise d'acte ==- VZW "Schaerbeek Information" - Rekeningen 2013 - Akte nemen	372

Achats == Aankopen

Infrastructure - Bâtiments et techniques spéciales - Achats de fournitures diverses auprès des adjudicataires annuels de la commune (Marché stock à imputer au budget extraordinaire)- Pour information == Infrastructuur - Gebouwen en speciale technieken - Aankoop van diverse leveringen bij de jaarlijkse aannemers van de gemeente - (Bestelbonopdracht te boeken op de buitengewone begroting) - Ter informatie	373
Service Sport - Achat de matériel pour les infrastructures sportives - Mode de passation et fixation des conditions de marchés - Pour information == Dienst Sport - Aankoop van materieel voor de sportinfrastructuur - Gunningswijze en vastelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie	375
Infrastructure - Techniques Spéciales - Acquisition et installation de pompes vide-cave pour le bâtiment sis 115 Rue Josaphat - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour Information ==- Infrastructuur - Speciale Technieken - Aankoop en installatie van afvoerpompen voor het gebouw 115 Josafatstraat - Gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter Informatie.....	376
Cimetière communal - Acquisition d'un chargeur compact - Mode de passation et fixation des conditions du marché – Pour Information == Gemeentelijke begraafplaats - Aankoop van een compact lader - Wijze van gunnen en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden – Ter informatie	377
PPU - Achat de matériel multimedia pour les programmes "Plan stratégique de sécurité et de prévention" & "Fonds Sommets européens" - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information == PSP - Aankoop van multimedia voor de programma's "Strategisch plan voor veiligheid en preventie" & "Fonds Europese Toppen"- Gunningswijze en vastelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie	378
Infrastructures-Bâtiments - Acquisition de matériel de fête - Mode de passation et fixation des conditions de marchés - Pour information == Infrastructuur-Gebouwen - Aankoop van feestmateriaal - Gunningswijze en vastelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie.....	380

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE == STRATEGISCHE EN DUURZAME
ONTWIKKELING**

Programme de prévention urbaine == Programma voor stadspreventie

Renouvellement de la convention entre l'Épicerie sociale "Les Capucines" et la Commune de Schaerbeek - Approbation == Verlenging van de overeenkomst tussen de sociale kruidenierswinkel " Les Capucines" en de gemeente Schaarbeek - Goedkeuring..... 381

Eco-conseil == Milieuraadgeving

Dimanche sans voiture - 21 septembre 2014 - Règlement d'administration intérieure - Approbation == Autoloze zondag – 21 september 2014 - Reglement van inwendig bestuur - Goedkeuring..... 382

SERVICES GÉNÉRAUX == ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique == Technisch vastgoedbeheer

Terrain appartenant à Infrabel situé Rue Navez - Nouvelle convention d'occupation - Projet Programme de Prévention Urbaine - Projet potager F. Fischer - Projet de jardins urbains - Convention-type d'occupation de parcelles pour des particuliers - Approbation == Terrein van Infrabel gelegen Navezstraat - Nieuwe bezettingsovereenkomst - Project Stedelijk Preventie Programma - Project ICT F. Fischer - Project stedelijk moestuinontwerp - Type-bezettingsovereenkomst van de percelen door particuliers - Goedkeuring..... 383

Kituro - Acte de concession - Approbation == Kituro - Concessieakte - Goedkeuring..... 383

Contrat de quartier durable "Reine-Progrès" - Acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique du bien sis rue Masui, 186 - Approbation == Duurzame wijkcontract "Koningin-Vooruitgang" - Onderhandse aankoop ten algemene nutte van het pand gelegen Masuistraat, 186 - Goedkeuring..... 386

Asbl Lire et Ecrire - Convention d'occupation à titre précaire et gracieux - Bien sis rue Stephenson, 82 - Approbation == Asbl Lire et Ecrire - Bezettingsovereenkomst ten tijdelijken en kosteloze titel - Pand gelegen Stephensonstraat, 82 - Goedkeuring..... 387

INFRASTRUCTURES == INFRASTRUCTUUR

Architecture et Bâtiments == Architectuur en gebouwen

École 1 (Ruche) - Déplacement de 2 compteurs électriques haute-tension - Mode de passation et conditions du marché - Pour information == School 1 (Bijenkorf) - Verplaatsing van 2 elektriciteitsmeters voor hoogspanning - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie..... 387

Place Solvay 2, locaux des services Sep-Sud et Latitude Nord - Remplacement des châssis et travaux divers - Mode de passation et conditions du marché - Pour information == Solvayplein 2, lokalen van de diensten Sep-Sud en Latitude Nord - Vervanging van het buitenschrijnwerk en diverse werken - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie..... 389

Mission d'étude visant à la rénovation des installations de chauffage et de régulation de plusieurs sites communaux - Mode de passation et conditions du marché - Pour information == Studieopdracht met het oog op de renovatie van de verwarmings- en regelingsinstallaties van verschillende gemeentelijke sites - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie..... 391

Halte-garderie "La Tanière des petits ours" sise 42 avenue Princesse Elisabeth - Travaux de stabilisation du pignon - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- Kinderopvang "La Tanière des petits ours" gelegen 42 Prinses Elisabethlaan - Stabilisatie van de puntgevel - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie	393
Construction d'une crèche passive rue Marcel Mariën 26 - Mode de passation et des conditions du marché - Approbation ==- Bouw van een passief kinderdagverblijf Marcel Mariënstraat 26 - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Goedkeuring	394

Comptabilité, espace public, transport ==- Boekhouding, openbare ruimte, vervoer

Contrat de propreté conclu entre la commune et l'Agence régionale pour la propreté - Approbation ==- Netheidscontract geloten tussen de Gemeente en het Gewestelijk Agentschap voor Netheid - Goedkeuring	396
---	-----

Contrats de quartier ==- Wijkcontracten

Contrat de quartier durable Reine-Progrès - Protocole d'accord Beliris relatif aux opérations concernées - Approbation ==- Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang - Protocolakkoord Beliris inzake de betrokken operaties - Goedkeuring	397
Contrat de quartier durable Reine-Progrès - Opération 1-2 – Construction d'un pôle d'équipements de quartier comprenant une halte-accueil et une salle polyvalente sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 - Révision du budget de la mission d'études - Approbation ==- Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang - Operatie 1-2 – Bouwen van een uitrustingspole voor de wijk met als inhoud een opvang en een polyvalente zaal op de bouwgronden gelegen Gaucheretstraat 145 en 147 en Jollystraat 142-146 - Budgetherziening voor de studieopdracht - Goedkeuring	398

SERVICES COMMUNAUX SPÉCIFIQUES ==- SPECIFIEKE DIENSTEN VOOR DE BEVOLKING

Enseignement néerlandophone ==- Nederlandstalig Onderwijs

Enseignement Communal Néerlandophone - Prolongation convention (2014-2020) et expansion du "scholengemeenschap 'Groot-Bos-aan-Zee' " ==- Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs - Verlening overeenkomst (2014-2020) en uitbreiding van de scholengemeenschap 'Groot-Bos-aan-Zee'.....	400
--	-----

ORDRE DU JOUR (REPRISE) ==- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX ==- PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

Le paiement des redevances garderies et la modification de la fréquentation (Demande de Madame Catherine MOUREAUX) ==- Het betalen van de bijdragen voor de kinderopvang en de wijziging van de bezoeken (Verzoek van Mevrouw Catherine MOUREAUX)	406
---	-----

QUESTIONS ORALES ==- MONDELINGE VRAGEN

Les nombreux accidents au croisement formé par les rues Artan, Clays et Bossaert (Question de Madame Barbara TRACHTE) ==- De vele ongevallen op het kruispunt van de Artan-, Clays- en Bossaertstraat (Vraag van Mevrouw Barbara TRACHTE).....	409
--	-----

30.04.2014

**CONSEIL COMMUNAL DES CHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 30 avril 2014
VERGADERING VAN 30 april 2014**

Présents-Aanwezig : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevins-Schepenen; MM.-hh. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Mohamed Lahlali, Mmes-mevr. Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, Derya Alic, Mahinur Ozdemir, M.-h. Frédéric Nimal, Mme-mevr. Filiz Güles, M.-h. Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Yves Goldstein, Mmes-mevr. Catherine Moureaux, Döne Sönmez, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mmes-mevr. Lorraine de Fierlant, Joëlle Van Zuylen, MM.-hh. Quentin van den Hove, Bram Gilles, Mme-mevr. Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris .

Absents-Afwezig : MM.-hh. Emin Ozkara, Halis Kökten, Ibrahim Dönmez, Yvan de Beaufort, Hasan Koyuncu, Mme-mevr. Jamila Sanhayi, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

Excusés-Verontschuldigd : M.-h. Etienne Noel, Échevin-Schepen; M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Berrin Saglam, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

Monsieur Clerfayt, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 35 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.35 uur** onder voorzitterschap van **de heer Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **26 mars 2014** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **26 maart 2014** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Monsieur Gilles est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal.
De heer Gilles is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.
De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS == PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS
Ordre du jour n° 1 == Agenda nr 1

La réglementation communale qui prévoit une surtaxation des immeubles qualifiés de négligés ou abandonnés - Demande de Monsieur M. Diamant

Het gemeentereglement dat een meerbelasting voorziet voor gebouwen beschouwd als verwaarloosd of verlaten - Verzoek van de heer M. Diamant

M. le Bourgmestre : je dois vous annoncer que si l'ordre du jour prévoyait une interpellation citoyenne, le porteur de cette interpellation nous a fait savoir qu'il a été semble-t-il prévenu tardivement, on ne sait pas quel problème de courrier s'est produit, et donc il a demandé à reporter son intervention à une prochaine séance du Conseil communal, donc ce point n'aura pas lieu aujourd'hui.

Ce point est reporté à la prochaine séance. -- Dit punt wordt uitgesteld naar volgende vergadering.

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

Assemblées -- Vergaderingen

Ordre du jour n° 2 -- Agenda nr 2

Foyer Schaerbeekois - Modification de la désignation des administrateurs représentant la commune - Approbation

Schaerbeekse Haard - Wijziging van de aanduiding van de vertegenwoordigers van de gemeente - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : nous proposons d'élargir la délégation du Conseil communal au sein du Foyer Schaerbeekois en augmentant pour cette délégation de 2 personnes, en y inscrivant Mme Sabine Danens et M. Bernard Lanssens.

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Décidé, par 35 voix contre 2 et 0 abstention(s). -- Besloten, met 35 stem(men) tegen 2 en 0 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 35 voix contre 2 et 0 abstention(s).

Vu l'article 120 §2 de la Nouvelle Loi Communale,

Vu le courrier recommandé de la SLRB daté du 17 mars 2014 qui conditionne le renouvellement de l'agrément de la SISF "Le Foyer Schaerbeekois » à une modification de ses statuts en vue de diminuer le nombre de ses administrateurs à maximum 15

Vu l'intention exprimée par le Foyer Schaerbeekois en conséquence de modifier les statuts en supprimant les 4 représentants des petits porteurs et en portant à 13 les représentants de la commune, à 1 le représentant du CPAS et à 1 représentant de la Région;

Attendu que le Foyer Schaerbeekois, lors de son assemblée générale au mois de mai 2014, proposera de déjà porter à 2 les représentants de petits porteur, lesquels viennent à échéance en 2014 (2 postes), en 2015 (1 poste) et en 2017 (1 poste);

Attendu que le Foyer Schaerbeekois demande dès lors de déjà désigner deux représentants supplémentaires pour la commune, l'un pour occuper le siège vacant, l'autre en remplacement d'un des mandats de petit porteur.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins des 22 et 30 avril 2014,

DECIDE

1. de désigner comme administrateur supplémentaires Mme Sabine DAENENS et M Bernard LANSSENS.
2. d'arrêter en conséquence comme suit la liste des représentants de la commune à l'AG et au CA:
 - Seydi SAG
 - Said BENALLEL
 - Philippe VAN CLEEMPUTTE
 - Berrin SAGLAM
 - Mohammed ECHOUEL
 - Charles GODART
 - André COCLE
 - Jean-Philippe PIRARD

30.04.2014

- Myriam BOXUS
- Sabine DAENENS
- Bernard LANSSENS

30.04.2014

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 35 stem(men) tegen 2 en 0 onthouding(en).

Gelet op artikel 120 §2 van de Nieuwe Gemeentewet,

Gelet op de aangetekende brief van het BGHM dd 17 maart 2014 die de hernieuwing van de goedkeuring van het SISP "De Schaarbeekse Haard" tot een wijziging van haar statuten met het oog op het verminderen van het aantal beheerder tot maximum 15 leden, bedingt;

Gelet op de intentie uitgedrukt door de Schaarbeekse Haard om als dien ten gevolge de statuten te wijzigen door de 4 vertegenwoordigers van kleine dragers te schrappen en zo de vertegenwoordigers van de gemeente naar 13 te brengen, met tevens 1 vertegenwoordiger van het ocmw en 1 vertegenwoordiger van het Gewest

Gelet dat de Schaarbeekse Haard, tijdens haar algemene vergadering in de maand mei 2014, zal voordstellen om reeds de de vertegenwoordigers van kleine dragers naar 2 om te zetten gezien deze mandaten ten einde komen in 2014 (2 betrekkingen), in 2015 (1 betrekking) en in 2017 (1 betrekking); Gelet dat de Schaarbeekse Haard die ten gevolge vraagt om reeds twee vertegenwoordigers voor de gemeente aan te duiden, de ene om de vrijgekomen betrekking te bezetten, de andere als vervanger van het mandaat van kleine drager;

Gelet op de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen dd 22 en 30 april 2014;

BESLUIT :

1. om als bijkomende beheerders mevr. Sabine DAENENS en de heer Bernard LANSSENS aan te duiden
2. om als gevolg de lijst van vertegenwoordigers van de gemeente tijdens de AV en de BR vast te stellen :
 - Seydi SAG
 - Said BENALLEL
 - Philippe VAN CLEEMPUTTE
 - Berrin SAGLAM
 - Mohammed ECHOUEL
 - Charles GODART
 - André COCLE
 - Jean-Philippe PIRARD
 - Myriam BOXUS
 - Sabine DAENENS
 - Bernard LANSSENS

Ordre du jour n° 3 -=- Agenda nr 3

Congés de M. le Secrétaire communal - Délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement - Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction en cas d'empêchement - Prendre acte

Verlof van de Gemeentesecretaris - Algemeen volmacht van de handtekening in geval van afwezigheid of verhindering - Aanstelling van een waarnemende Gemeentesecretaris bij verhindering - Akte nemen

M. le Bourgmestre : nous avons à prendre acte des congés de M. le Secrétaire communal, de sa délégation de signature et de désigner Mme Luc pour faire office de Secrétaire communal adjoint, enfin le remplacement, puisque c'est la plus ancienne dans la fonction et qu'elle a déjà assumé la fonction en remplaçante de M. Dero qui était absent pour remplacer M. Bouvier.

Décision du Conseil -=- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

30.04.2014

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 50 de la nouvelle loi communale autorisant le Collège des Bourgmestre et Echevins à désigner un Secrétaire faisant fonction en cas d'empêchement du Secrétaire communal ou de vacance de l'emploi, sous réserve de confirmation par le conseil communal au cours de sa plus prochaine séance;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 01 avril 2014;

DECIDE

de désigner de Mme Françoise LUC, gestionnaire des Ressources Humaines, en qualité de Secrétaire communale faisant fonction en cas d'empêchement de M. le Secrétaire communal ou de vacance de l'emploi.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 50 van de nieuwe gemeentewet, dat het College van Burgemeester en Schepenen machtigd om, bij verhindering van de Gemeentesecretaris of bij vacature van het ambt, een waarnemende Gemeentesecretaris aan te stellen onder voorbehoud van bekrachtiging door de gemeenteraad in zijn eerstvolgende vergadering;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 01 april 2014;

BESLIST

Mevrouw Françoise LUC, beheerster van de dienst Human Resources, aan te duiden als waarnemende gemeentesecretaris, bij verhindering van de gemeentesecretaris of vacature van het ambt..

EQUIPEMENT -- UITRUSTING

Budget -- Begroting

Ordre du jour n° 4 -- Agenda nr 4

Plan de gestion 2013-2015 - Adaptation pour les années 2014 et 2015 avec extension aux années 2016, 2017 et 2018 – Approbation et prise d'acte de l'approbation du Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale

Beheersplan 2013-2015 - Aanpassing voor de jaren 2014 en 2015 met uitbreiding voor de jaren 2016, 2017 en 2018 – Goedkeuring en akte nemen van de goedkeuring van het Kabinet van de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering

M. De Herde : donc je sais que le temps de certains d'entrevous est extrêmement compté, donc nous allons essayer d'être synthétiques. Vous rappeler que en 2012 et en 2013, les résultats budgétaires et comptables que nous avons enregistrés étaient mauvais, notamment à cause des dégrèvements fiscaux qui nous ont été imposés par le SPF-Finances en matière de précompte immobilier. Vous avez voté le budget 2014 qui présentait encore un déficit. Comme c'est maintenant la règle en Europe, l'ensemble des Pouvoirs Publics doit pouvoir tracer des trajectoires afin de revenir progressivement à l'équilibre. C'est donc naturellement que la Région Bruxelles-Capitale nous a demandé de faire cet effort et nous y étions évidemment prêts. D'un autre côté, vous le savez, nous avons introduit une demande d'intervention et de solidarité régionale dans la prise en charge du déficit cumulé de notre commune et bien-entendu, et c'est tout-à-fait naturel, les 2 questions ont été liées en disant : démontrez-nous d'abord que vous êtes capables de revenir à l'équilibre avant que nous introduisions et que nous répondions à votre demande, ça ce sont les 2 objectifs. Ces 2 objectifs se matérialisent par un nouveau plan de gestion, on a l'habitude puisque ça fait depuis 2002 que nous votons dans cette enceinte des plans de gestion pour essayer de maintenir des finances saines et il faut dire que par le passé, on y a réussi certaines années et on a échoué à d'autres. Et donc, après des négociations qui furent constructives, je tiens à signaler entre les experts de la Région Bruxelloise, les membres du Cabinet de M. Vervoort, en particulier le Directeur-adjoint M. Delhauteur et avec la délégation communale composée de fonctionnaires, de M. Grimberghs, M. Vanhalewyn et moi-même, que je

remercie ici. Après 10 versions, nous sommes arrivés à un accord. Alors il est quand même important de vous expliquer le contenu de ce plan de gestion. L'objectif est de revenir à l'équilibre au plus tard en 2017 et l'enjeu évidemment, ou les enjeux, c'est de réduire progressivement ce déficit évidemment, tout en essayant d'assurer au mieux nos missions de services publics et à ne plus augmenter la pression fiscale, effort que nous avons déjà fait souvenez-vous en 2013, voire éventuellement si tout se passe bien à la diminuer en fin de période. Quand on fait un plan de gestion et tous ceux qui connaissent cette matière le savent, on est obligé de poser des hypothèses sur le futur. Et il y a une série d'hypothèses sur lesquelles nous sommes un peu démunis parce que nous ne sommes pas au, quelle sera l'évolution de la croissance dans notre pays, comment vont se dérouler les inscriptions futures au CPAS pour obtenir le RIS ou l'équivalent RIS, on ne sait pas bien non plus comment les financements fédéraux évolueront à l'avenir et aussi on sait que demain la Région sera compétente pour une série de financements régionaux qui dans le passé étaient gérés par le Fédéral, le Fonds Politique pour les Grandes Villes par exemple, les contrats de sécurité et aussi on ne sait pas exactement comment évoluera la dotation générale aux communes, outre le fait que on doit toujours être prudent sur le rendement du précompte immobilier et de l'IPP. Et puis, il y a une série d'hypothèses qu'on doit poser, qui sont plus internes-là, où nous avons les mains sur les manettes, les tarifs des prestations diverses, les dépenses de personnels que nous consentons, les investissements que nous voulons faire, etc. Et donc, ce plan de gestion n'est que le résultat d'une série d'hypothèses qui ont été posées. D'abord les hypothèses sur les recettes parce que c'est comme cela que nous avons travaillé. Nous avons défini les recettes que nous aurons dans le futur et nous essayerons de faire rentrer les dépenses dans les recettes si je puis dire. En ce qui concerne les recettes de prestations, hypothèse assez conservatrice, 2% de croissance par an, rien d'anormal. En ce qui concerne les recettes de transferts qui sont le grand paquet de nos recettes, nous espérons que la dotation générale aux communes dans les années à venir croîtra au total de 2,2%, c'est donc à la fois l'inflation et éventuellement une amélioration de notre part relative par les mécanismes complexes parfois décriés de la DGC, la fameuse Ordonnance 15 millions, on prévoit une croissance de 2% par an, l'Ordonnance 30 millions, elle est fixée jusqu'en 2015, on espère à partir de 2016 une amélioration du résultat, les autres recettes : 2%. Je vous rappelle qu'il fut un temps où nous avons prêté 3 millions d'euros au CPAS, des avances sur déficits, le CPAS en a utilisé 2 millions, il lui reste 1 million et le CPAS s'est engagé à nous le rembourser. Sur le précompte immobilier pour 2015 : 2% de croissance, rien de scandaleux et pour 2016 et l'année suivante, on espère un effet volume et aussi un effet rattrapage suite aux bonnes collaborations qu'il y a entre le service des finances et le SPF-Finances Fédéral, notamment sur les immeubles qui ne sont pas déclarés comme ils le devraient. En ce qui concerne l'IPP, d'après une simulation qui vient du Ministère des Finances, on s'attend à des recettes en baisse de l'IPP, mais qui est la conséquence de nos décisions relatives à la baisse du taux que nous avons votée il n'y a pas tellement longtemps et pour 2016/2018, hypothèse raisonnable 2% par an avec programmé une légère baisse du taux de l'IPP à partir de 2017 pour revenir à 6,5 d'additionnelles. Les taxes diverses et variées : 2% par an. Sur le SPGV contrats de sécurité, matière qui passe du Fédéral au Régional, on a pris une hypothèse extrêmement conservatrice : 0% de croissance par an, on verra, peut-être ça diminuera, peut-être ça augmentera, mais on a voulu être prudent. Contrat de propreté qui est une subvention spécifique Régionale, on a tablé sur 2% de croissance. Quelque chose d'important que vous trouverez dans ce plan de gestion, c'est que nous nous sommes rendu-compte de part et d'autre que nous allons être confronté à l'essor démographique. On a déjà parlé ici beaucoup à ce Conseil des plans de crèches, des plans écoles, des besoins pour l'urbanisme, pour la salle de population, pour la police, etc, qui concernent donc des investissements, mais il ne suffit pas d'avoir des nouvelles écoles et des nouvelles crèches par exemple, encore faut-il avoir les moyens pour les faire tourner et ça ce sont des dépenses de personnels parfois non subventionnés et aussi des dépenses de fonctionnements qui sont parfois non subventionnés. Et donc il nous est apparu raisonnable à partir de 2014 de prévoir une rubrique de dépenses pour l'essor démographique et aussi une rubrique de recettes qui doit provenir évidemment d'une augmentation des subventions principalement de la Communauté Française, puisque vous savez que chaque fois qu'on a plus d'élèves ou chaque fois qu'on a des nouvelles écoles et des nouvelles crèches, les subventions tombent. De par notre expérience, nous savons que ces recettes ne couvrent malheureusement pas l'intégralité des dépenses et donc si on prévoit 100 de recettes, 100 de dépenses pardon, on ne prévoit que 70 de recettes et c'est intégré dans le plan de gestion. Alors, il y a quelques opérations plus techniques : je vous rappelle qu'en 2009 et 2010 pour ceux qui étaient là, le Conseil avait à l'époque transféré un boni budgétaire de l'ordinaire vers le service

d'investissements. L'ensemble de ces investissements n'ont pas pu être réalisés pour des raisons et variées. Il reste au budget extraordinaire pour 7,1 millions d'euros de crédits extraordinaires mis en fonds de réserves. Puisque cette réserve a été constituée avec un boni ordinaire à l'époque, nous avons obtenu de la Région qu'on puisse rapatrier ce boni non utilisé, ces provisions non utilisées, vers le service ordinaire. Mais attention, pas pour faire n'importe quoi, pas pour faire des fêtes et des choses comme ça, uniquement pour gonfler notre provision pour les créances aléatoires. Ce qui nous permettra, à partir de 2016, de prévoir d'aller prélever dans cette provision pour faire face aux créances fiscales qui sont abandonnées à chaque exercice, bonnant-mallant, enfin ça dépend un peu des montants mais c'est toujours minimum 1 million et c'est parfois beaucoup plus. Néanmoins, il n'est prévu dans le plan qui s'étend jusqu'en 2018, que de n'aller ponctionner ces provisions que de 4,3 millions sur un total de 7,1, donc on ne l'utilise pas en intégralité. Il y a une bonne nouvelle du côté d'Hydrobru : vous savez que le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer un dividende exceptionnel aux communes pour des histoires de rattrapage des années précédentes, et en plus on nous annonce que les dividendes ordinaires eux seront aussi augmentés. Plutôt que de comptabiliser le million en une fois en 2014, on le lisse sur 5 années à raison de 200.000€ par an, ça c'est les hypothèses pour les recettes. Les hypothèses pour les dépenses, en reprenant les rubriques traditionnelles du budget : en matière de dépenses de personnels, nous avons dû consentir que nous allions essayer de rester dans l'enveloppe actuelle jusqu'en 2016, ou à peu près dans l'enveloppe actuelle, ça veut donc dire qu'en-dehors de la rubrique des dépenses dont je vous ai parlé pour l'essor démographique, nous allons devoir travailler à personnel constant. Il y a un grand travail qui est en cours pour le moment dans notre service des ressources humaines pour voir concrètement ce que ça signifie, quel recrutement on peut encore se permettre, quel remplacement on peut encore se permettre. La seule bonne nouvelle dans cette rubrique-là, c'est que les anciens se souviendront qu'il y a quelques années nous avons mis en place un système de prépension si vous voulez, de mise en disponibilité précédent la pension, que ce système est aujourd'hui fermé et que de plus en plus d'agents sortent de système pour aller vers le système des pensions, ce qui automatiquement allège les dépenses de personnels. A partir de 2017, on prévoit une croissance de 1,5, ce qui est moins que l'inflation moyenne mais il y a quand même une croissance et pour 2018 : 1,7% de croissance. Complémentairement à cela, il a été décidé que une partie des rendements futurs des placements du fonds de pensions, plutôt que d'être capitalisés seront donc captés pour soulager notre effort en dépenses de personnels, mais il n'y a donc pas de diminution de la valeur nominale du fonds qui est prévue. Pour les dépenses de fonctionnements, nous serrons la ceinture puisque la croissance pour 2015 c'est 0 %. Par contre pour 2016 et les exercices suivants, il y a une croissance aux alentours de 2% qui est prévue. Pour les dépenses de transferts, en accord avec le CPAS, pour 2015 l'hypothèse de croissance de la dotation c'est 3%, à partir de 2016 c'est 2,5% avec un petit supplément à partir de 2015, enfin seulement pour 2015 et 2016, d'une dotation en capital si vous voulez pour aider le CPAS dans son projet de masse. Ce plan ne prend pas en compte les bonnes nouvelles qui ont été annoncées récemment par le Gouvernement Fédéral sur l'augmentation du taux de prise en charge du revenu d'intégration sociale. Vous avez sans doute lu ça que le Conseil des Ministres a décidé d'augmenter sa part d'intervention, cela aura un impact en 2014, un impact sur année pleine à partir de 2015, mais cette information est arrivée trop tardivement et donc à pauvreté constante, si le Fédéral finance mieux, il est évident que la commune pourra alléger sa dotation au CPAS. Pour la zone de police, vous voyez que les pourcentages sont importants à partir de 2016, jusqu'en 2016, pourquoi ? C'est parce que, comme nous l'avons déjà expliqué plusieurs fois ici, la zone de police jusqu'en 2016 est confrontée à la Loi Dardenne, c'est-à-dire à l'augmentation de son taux de cotisation patronale pour les pensions et donc c'est des dotations qui permettent de maintenir l'effectif de police constant, il n'y a donc pas de moyens supplémentaires pour la police, la volonté c'est de maintenir l'effectif constant mais ça se traduit par les augmentations de dotations telles qu'elles sont prévues là. Autres subsides sportifs, culturels, etc, 2% de croissance par an à l'exception du Neptunium puisque nous savons que, suite à l'accord qui a été passé avec Beliris, le Neptunium sera en chantier environ pendant 2 années. On ne sait pas exactement quand le chantier commencera, fin 2015, début 2016, donc le chantier se terminerait par hypothèse 2 années après, mais il est évident que quand le Neptunium est en chantier il est fermé et donc notre dotation de fonctionnement au Neptunium sera réduite pendant les 2 années de chantier et on espère que la rénovation après entrainera des économies d'énergie qui permettront une diminution structurelle de l'intervention communale dans les frais d'énergie du Neptunium d'environ 150.000€ par an. Nous avons été prudents aussi en prévoyant des crédits pour faire face aux mises en non-valeur annuelles de toutes sortes : pour 2014 c'est 2,8 millions, pour 2015 jusqu'à 2018, certaines

années c'est 2 millions et d'autres années c'est 1,5 millions. Les dépenses de dettes : ça elles sont strictement calculées sur base du module bancaire par rapport aux investissements prévus. Et la fameuse rubrique dépense cette fois-ci de l'essor démographique, vous voyez qu'on commence modestement à 400.000€ en 2014 mais que nous prévoyons de monter jusqu'à 1,4 millions en fin d'exercice. Et en ce qui concerne les prélèvements généraux, nous continuons un seul prélèvement structurel qui est une somme de 500.000€ par an pour créer une provision suffisante pour financer un ou des parkings souterrains.

Quand on met tout ça ensemble, les hypothèses sur les recettes, les hypothèses sur les dépenses, l'objectif pour 2014 et 2015, et il ne sera pas simple à tenir, c'est de maintenir le déficit aux alentours de 1,9 millions. Pour 2016 nous prévoyons de réduire le déficit aux alentours de 400.000€ et à partir de 2017 un léger équilibre global. Alors vous avez un tableau mais qui est illisible, c'est pour ça qu'on vous a distribué une feuille qui reprend donc l'évolution des rubriques en partant du dernier compte connu 2012 jusqu'à l'exercice 2018. Voilà, je voudrais encore une fois souligner que même si les échanges furent parfois ardu, nous sommes extrêmement contents du travail qui a été mené par les experts communaux et les experts régionaux et j'ajoute que vous sera soumis en complément au point de ce soir une notification qui nous est arrivée aujourd'hui venant du Cabinet du Ministre-Président Vervoort, au nom évidemment du Gouvernement Régional que nous remercions ici, et donc le Gouvernement Régional a décidé de répondre positivement à notre appel à la solidarité régionale pour la prise en compte d'une partie de notre mali cumulé et nous recevrons une aide de 9,6 millions dans le courant de cette année-ci qu'on devra évidemment automatiquement affecter à la réduction de notre mali cumulé. Je pense donc que ceci est la concrétisation, que ce plan qui est nécessaire, qui est douloureux, mais qui est indispensable, a été bien compris et approuvé par les Autorités Régionales. Il reste à notre Conseil d'en discuter et d'entériner les conventions qui nous sont proposées.

M. le Bourgmestre : est-ce qu'on peut veiller, après le Conseil communal, à envoyer par mail, c'est dans obsessions. J'invite le service des assemblées à faire distribuer dès demain par mail ou après-demain oui, aux Conseillers communaux les documents que M. De Herde a exposés ce soir, vous les aurez donc par mail.

M. de Beaufort : merci M. l'Echevin de ces explications. Moi je voulais surtout en fait comprendre si ma lecture était correcte. Evidemment on essaye de s'orienter vers un équilibre et il est juste et normal qu'on s'oriente vers un équilibre en 2017, 2018, je pense que ça fait partie d'un plan de communication censé de la part de la majorité vis-à-vis des prochaines échéances. Je voudrais comprendre : est-ce que on peut bien déduire de cela qu'on est dans un équilibre relatif car si on regarde la dernière ligne de votre plan de gestion, résultats cumulés, on passe en 2014 de moins 28,6 millions, moins 29 si vous voulez, à moins 33 en 2018 et un équilibre fragile parce qu'on observe aussi, même si je reconnais le côté très futé et malin de l'affaire, on utilise quelques trucs et ficelles comptables très pertinents dans ce genre d'exercice, comme par exemple le lissage d'un dividende d'1 million d'euros sur 4 ans qui explique déjà, ou 5 ans, une grande partie de ce retour à l'équilibre. La prudence budgétaire voudrait plutôt de dire : on affecte à l'année en question les résultats ou les dividendes reçus, ça mettra le retour à l'équilibre dans une autre perspective parce que si on lui enlève effectivement ce genre de montant chaque année, on en déduit d'autres conclusions, merci beaucoup.

M. Goldstein : puisque l'heure est à la concorde, j'aime bien l'exercice de quand vous demandez la parole que la majorité attende que le MR et moi-même aient levé la main, on commence à prendre l'habitude.

M. le Bourgmestre : c'est pour l'intérêt du débat M. Goldstein. A l'exposé c'est plutôt la majorité, c'est logique d'avoir plutôt les questions de l'opposition, voilà, c'est tout, mais si vous voulez faire autrement

M. Goldstein : pas de souci M. le Bourgmestre. Donc je dois bien avouer que, et M. l'Echevin l'a dit, l'exercice a été ardu, intéressant, constructif et j'ai envie de rajouter salubre. Il a été salubre parce qu'il a permis dans une compréhension commune par la Région et la commune, il a permis de donner une image plus transparente et plus véritable de l'état financier de Schaerbeek. A cet égard-là, vous en tant que gestionnaires communaux et ceux qui soient appelés à mener la gestion régionale voient plus clairement de quoi l'avenir financier de Schaerbeek peut être fait. C'était d'ailleurs pour faire le lien entre les 2 dossiers dont parlait l'Echevin, entre le plan de gestion et la convention avec le FRBRTC, c'est évidemment le fait que nous avons de commun accord jugé, suite à un certain nombre de nettoyages, je vais appeler ça comme cela, de provisions pour créances douteuses et autres que vous aviez faits dans les années précédentes, de diminuer l'impact au FRBRTC de 17 millions qui était la demande initiale de la commune aux 9,6 millions auxquels nous sommes arrivés. Et donc aussi en cela l'exercice était nécessaire et

salutaire. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'hypothèques pèsent sur le budget de Schaerbeek, Michel a parlé d'un certain nombre. Nous serons évidemment extrêmement attentifs pour la crédibilité de ce plan à voir et attendre les comptes 2013. Et pourquoi en particulier les comptes 2013 ? Non pas parce que c'est les prochains qui doivent arriver nécessairement, mais parce que ce sont des comptes qui entre le budget 2013 et le compte 2012 avaient un gap impressionnant de recettes de transferts et entre-autres de recettes fiscales et donc c'est aussi la crédibilité de cette trajectoire en terme de recettes de transferts qui sera éprouvée au moment du compte 2013 et qu'il faudra qu'on puisse analyser ensemble, ensuite les conséquences que cela pourra avoir. Enfin dire quand même, sans vouloir rendre le paysage plus gris, remarquer que en tout avec cette intervention de 9,6 millions le FRBRTC interviendra à Schaerbeek hors trésorerie à hauteur de 33 millions d'euros, qui est quand même gigantesque, c'est la plus grande opération régionale du FRBRTC envers une commune, c'est à Schaerbeek et que en 2014, à ce jour, seul Schaerbeek a dû à faire, des 19 communes, a dû faire appel au fonds, je pense que c'est important aussi à acter et à remarquer puisque je pense que la crise, dont vous vous targuez souvent être la cause de tous les maux financiers Schaerbeekois, a touché de la même manière les 18 autres communes et ne doivent cependant pas elles faire appel au fonds régional pour refinancer leurs trésoreries. Mais pour le reste, je voudrais conclure en disant que l'exécution de ce plan ne va pas être simple. Les hypothèses retenues et les chiffres retenus nécessitent un véritable contrôle, entre-autres des dépenses de personnels et des dépenses de fonctionnements, c'est assez fondamental. Et ne nous permet pas de nous voiler les yeux sur quelque chose qui reste permanent d'aujourd'hui jusqu'en 2018, c'est notre déficit cumulé, puisque l'accent n'a évidemment pas été mis là-dessus par l'Echevin, mais nous maintenons jusqu'en 2018 un déficit cumulé de plus de 30 millions d'euros, certes en fin de parcours nous arrêtons l'hémorragie, mais ça reste quand même aussi en plus d'un certain nombre d'inscriptions fiscales que nous continuons à considérer comme douteuses et problématiques, j'entends par là certaines recettes inscrites permanentes qui ne rentrent pas principalement en termes de bureaux et de taxes GSM, ça fait peser quand même encore beaucoup d'incertitudes et j'espère que nous aurons l'occasion au moment du compte 2013 de refaire cet exercice vérité tant en commission qu'au Conseil communal, je vous remercie.

Mme Querton : donc ce soir, moi je me pose vraiment les questions que chacun se pose : comment va Schaerbeek ? Schaerbeek est-elle encore fragile ? Schaerbeek souffre-t-elle encore des années difficiles qu'elle a connues ? Et bien évidemment la réponse comme vous l'imaginez demande beaucoup de prudence. Alors certes, certes, nous pouvons nous réjouir d'un retour à l'équilibre en 2017. Certes, nous pouvons nous réjouir d'une baisse annoncée, fusse-t-elle modeste, des impôts. Mais nous pouvons surtout nous arrêter un instant sur les investissements que la commune continue de faire pour le futur : des nouvelles écoles, des nouvelles crèches, des nouvelles infrastructures pour faire face au déficit démographique. Malgré les difficultés, l'ambition de la majorité n'est pas seulement d'assainir les finances ou d'assurer le service minimum, mais vous l'avez vu et nous continuerons de le voir tout au long de cette législature, l'ambition de la majorité est de continuer à travailler pour améliorer la qualité de vie à Schaerbeek. Evidemment, nous reconnaissons que tout n'est pas parfait et nous devons continuer à travailler sans relâche, des efforts budgétaires comme le dit M. Goldstein ne pourront se relâcher en matière de dépenses de personnels et de dépenses de fonctionnements. Mon groupe ce soir se réjouit du plan négocié avec la Région grâce auquel nous poursuivons nos objectifs et nous en sommes fiers, merci.

Mme Özdemir : tout d'abord mon groupe se félicite de l'accord avec la Région qui permet à Schaerbeek de bénéficier d'une intervention de 9.700.000€ qui restera en charge de la Région. Cela montre bien que quand Schaerbeek joue le jeu d'un dialogue fructueux avec les partenaires Régionaux et veille à activer ses relais, cela peut donner des résultats intéressants. Pour autant, pas de triomphalisme puisque les causes du déséquilibre structurel de nos finances ne sont pas résolues. En effet, tant la faiblesse des recettes Régionales que celles du rendement de nos recettes fiscales continuent à être un handicap pour notre commune. Il est nécessaire que le prochain Gouvernement Régional assure à notamment un redressement de la quote-part Schaerbeekoise dans la dotation générale aux communes afin d'obtenir un financement par habitant qui soit équitable pour les différentes communes. Rappelons qu'en 2012, la part de Schaerbeek était de 308€ par habitant alors que celle de Molenbeek était de 369€ par habitant et celle de Saint Josse de 455€ par habitant. Et il est donc nécessaire que toutes les formations politiques Schaerbeekaises ici présentes se mobilisent pour continuer ce combat pour un juste financement de notre commune. En attendant ce refinancement, il faut continuer à faire face à cette situation courageusement, comme c'est le cas depuis le début de cette législature en

prenant nos responsabilités tant en dépenses notamment en matières de gel des embauches, la diminution des frais de fonctionnements et de transferts qu'en recettes, ainsi qu'en continuant à constituer des réserves en faisant des provisions pour le non-perçu fiscal, je vous remercie pour votre attention.

M. Eraly : donc on le sait très bien, la situation des communes actuellement est vraiment délicate, le contexte économique n'est pas bon, il est délicat et donc on sait que 13 communes sur 19 présentent un déficit à l'exercice propre 2013, donc vraiment on est dans un contexte économique très difficile. Et donc, il est évident que dans un tel contexte, un instrument tel que le FRBRTC créé en 1993 est vraiment utilisé et vient en aide aux communes qui en ont besoin. Ecolo-Groen Schaerbeek, le groupe Ecolo-Groen Schaerbeek se réjouit évidemment que Schaerbeek en bénéficie cette année et Ecolo-Groen se félicite aussi que le FRBRTC viendra en aide des budgets d'autres communes dans les années à venir et d'ailleurs dans les années passées, puisque pour rappel 10 communes bénéficient de produits FRBRTC, donc ce n'est pas uniquement un cas Schaerbeekois, je pense que c'est important de le rappeler. Alors en 2013, on avait déjà fait un effort avait déjà été réalisé et c'est clair que des finances communales saines, c'est loin d'être uniquement un artifice comptable, c'est aussi un problème économique et social. Il faut quand même permettre et assurer aux générations futures de ne pas supporter l'entièreté du poids actuel. Donc il est très important évidemment d'avoir cela à l'esprit et donc par rapport à ce contexte, et bien évidemment on se réjouit que le Collège continue de, le groupe Ecolo-Groen se réjouit que le Collège continue de prendre ses responsabilités en pleine concertation avec la Région et fasse, et puisse faire face aux difficultés sans trop de magies, sans artifices, mais avec lucidité car les efforts prévus sont énormes. La commune les assumera même si c'est un effort notamment en termes de personnels, ça risque d'être compliqué, on le sait, notamment dans un tel contexte de crise économique, pour le CPAS c'est aussi beaucoup plus de besoins liés à toutes ces personnes qui connaissent une situation de plus en plus précaire. Et donc on sait que ce n'est pas ici qu'on arrête les difficultés, les difficultés on devra encore y faire face. Mais il faut aussi penser que cette situation à laquelle on est confronté, elle doit aussi être mise en parallèle avec le sous-financement de Schaerbeek dont la commune est victime et donc par rapport à ça, il serait peut-être et on va le voir, on va être confronté à ça, il serait urgent et essentiel de revoir ce sous-financement pour que Schaerbeek reçoive ce à quoi elle a droit. Je pense que les crèches, l'enseignement, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté ne doivent pas être l'otage de querelles politiciennes et donc vraiment le groupe Ecolo-Groen plaide pour que ce financement de Schaerbeek soit juste dans les années à venir, je vous remercie.

M. Bernard : alors je me rallie amplement aux derniers intervenants et cet appel qui est fait pour qu'il y ait un refinancement, un juste financement de notre commune. En cette période d'élections, je pense que c'est un message que nous devrions appeler collectivement aux différents autres niveaux de pouvoirs et aux différents Gouvernements qui auront les moyens de pouvoir trancher ce futur financement dont nous espérons. 2^{ème} chose : je vous avoue avoir du mal à me réjouir aujourd'hui alors qu'on annonce en fait une cure d'austérité relativement importante, sous couvert de réductions de dépenses en frais de fonctionnements et en matières de personnels. Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, les différents partenaires de la majorité se réjouissaient lors d'un exercice précédent du fait que en aucun cas à Schaerbeek on n'avait touché aux dépenses, je me souviens d'une intervention assez forte de Mme Durant d'ailleurs qui disait : à Schaerbeek on ose prendre nos responsabilités et aller chercher l'argent là où il est et ne pas directement sabrer dans les dépenses. Ici on est face à un budget qui va toucher assez lourdement le personnel de la commune, certainement en 2015, donc dès l'année prochaine. On parle dans l'exposé de M. De Herde de simplement maintenir l'enveloppe budgétaire à son niveau, mais en réalité avec l'indexation ça va signifier une importante dépense en moins en matière de frais de personnels, frais de fonctionnements. Et donc je pense qu'on doit être clair par rapport à l'enjeu, je pense qu'il y a très peu de raison de se réjouir, il faut avoir le courage de dire franchement les choses, on va vers une année dramatique d'austérités, pour le personnel communal et pour les dépenses de fonctionnements de la commune. J'ai quand même 2 questions : c'est à partir du moment où la majorité change de cap, elle déclare il n'y a même pas 1 an, on ne va pas toucher aux dépenses et maintenant on annonce : on va toucher aux dépenses, d'où vient ce revirement, est-ce que c'est la Région qui a imposé cette condition-là, est-ce que c'est un choix politique de la majorité, j'aimerais quand même que vous clarifiez un peu les situations. Qui a dit quoi ? Je pense que tous les électeurs le 25 mai ont besoin de savoir cette information : qui a imposé à qui cette réduction de dépenses. Et deuxièmement, à partir du moment où on devra faire des économies dans les membres du personnel et dans les dépenses de fonctionnements, a-t-on déjà une idée sur comment ces réductions de dépenses vont être répercutées. Je pense aussi que

c'est une question relativement importante pour que nous puissions voter en connaissance de cause ce plan de gestion, merci.

M. le Bourgmestre : je vous remercie tous de vos interventions. Je vais donner la parole à M. De Herde pour vous répondre à toute une série de questions. Je vous remercie tous parce que vous avez tous abordé des questions importantes. Je ne crois pas par contre, comme le dernier intervenant vient de le dire, qu'on puisse parler d'austérité, je dirais simplement une volonté de maîtrise des dépenses et de ne pas engager la commune dans une dégradation de sa situation budgétaire et financière, ce qui est aussi une expression d'une forme de solidarité avec les générations futures et cette solidarité est un mot qui nous tient fort à cœur et donc cette solidarité c'est de ne pas reporter sur les générations futures les déficits. Donc il faut pour cela maîtriser les dépenses et les maîtriser ne nous empêche pas, Mme Querton l'a dit, d'autres l'ont répété, de continuer à investir dans l'avenir de Schaerbeek que sont les équipements, les crèches, la plupart des services que nous rendons aux habitants et aux citoyens. Je remercie aussi M. Goldstein sur son intervention parce qu'il a clairement dit que nous nous étions pleinement inscrits dans une volonté de transparence à l'égard de la Région comme on le fait régulièrement, parce qu'il y a un enjeu, M. Eraly l'a dit, la moitié des communes Bruxelloises sont sous plans de redressements et un enjeu global dans le financement des communes et donc des services que les communes rendent directement aux habitants et cet enjeu devient plus prégnant parce que nous savons que nous sommes plus contrôlés qu'auparavant notamment par les règles qui viennent, en France on dirait de Bruxelles, qui viennent de la Commission Européenne qui nous demande de surveiller les déficits de l'ensemble des Pouvoirs Publics et les communes vont jouer ce jeu de rapportage trimestriel à la Région, qui elle-même doit rapporter l'Etat Belge, qui lui-même doit rapporter à la Commission Européenne pour assurer une maîtrise des déficits publics pour ne pas laisser s'emballer une nouvelle crise de la dette. Et dans ce cadre-là, on va être amené à l'avenir, c'est pas le sujet principal de la campagne électorale qui vient, notamment dans les débats sur la Région, mais c'est une question, on l'a abordée en conférence des Bourgmestres, on va devoir repenser les relations entre les communes et la Région en termes de Tutelle générale, en termes de Tutelle financière, et comme nous savons que cette question va être posée sur la table, on va pouvoir alors j'espère élaborer et discuter dans ce cadre-là les remarques judicieuses qui ont été faites tant par Mme Özdemir que M. Eraly, sur le fait qu'il y a à Schaerbeek une difficulté en termes de recettes. Quand on observe les finances de la commune de Schaerbeek, Belfius qui est la banque des communes qui dresse chaque année un profil financier de la commune, qui est un document qui vous est accessible que M. Grimberghs expose en commission, Schaerbeek depuis des années n'a pas de problèmes de dépenses, n'a pas un problème de maîtrise de ses dépenses, ses dépenses ne sont pas excessives, c'est une commune qui tient très bien ses dépenses, Schaerbeek a un problème de recettes, Schaerbeek a un déficit spécifique de recettes. On a fait une part d'efforts à travers les recettes fiscales, Michel De Herde l'a rappelé tout à l'heure, mais il y a un vrai problème sur la solidarité. Qu'est-ce que le mot solidarité si ce n'est, entre les communes Bruxelloises, compensées celles, aidées celles qui ont un problème de recettes que d'autres n'ont pas et donc c'est bien ça l'enjeu, la question et donc nous voulons en toute transparence dans le cadre du débat futur, et j'espère serein qui aura lieu entre la Région et les communes, aborder cette question sur le fait que à notre sens, les mécanismes de solidarité qui existent actuellement en Région Bruxelloise ne tiennent pas suffisamment compte des réalités Schaerbeekaises quand on les compare à des communes comparables comme Molenbeek par exemple ou d'autres, on peut les citer. Et donc il y a là un vrai enjeu sur la solidarité, pas seulement la solidarité entre les générations M. Bernard et ça c'est la maîtrise des déficits, mais un jeu de solidarité horizontal entre les communes pour permettre d'aider celles qui spécialement comme Schaerbeek ont un enjeu de recettes alors même qu'elles ne dérapent pas en termes de dépenses et que nos moyens sont je crois justement et bien investis dans les politiques qui font du bien à la commune, ça se voit, les gens le reconnaissent que l'espace public est repris en main et que les équipements, crèches, écoles, services de quartier, CPAS, services de préventions, tous ces services-là sont bien tenus et bien gérés. Et enfin, comme d'autres l'ont dit avant moi, remercier que la Région intervienne pour près de 10 millions ici et c'est heureux que le FRBRTC intervienne à ce titre, ce qui porte c'est vrai l'intervention globale cumulée au fil du temps du FRBRTC depuis le 1^{er} plan de redressement en 2002 à un total de 33 millions, ce qui fait que Schaerbeek a le plus grand montant nominal que le FRBRTC donnait à des communes Bruxelloises, mais nous sommes en taille une tellement grande commune que si on comparait ces montants, montants par habitants, nous ne sommes pas celle qui est la plus aidée, le montant de l'aide cumulée au fil du temps qui était accordé à la commune de Saint Gilles, qui est la quart de Schaerbeek, c'est un montant de l'ordre de 27 millions d'euros, quasiment équivalent à

Schaerbeek. Et d'autres communes, je pourrais prendre Forest, si on compare ça par habitant, Schaerbeek a été aidée certes, mais dans la mesure des moyens que la Région a et dans l'espoir d'aplanir et d'avoir un débat serein sur la question du financement structurel et de l'équilibre structurel de la commune de Schaerbeek pour lui permettre de répondre adéquatement aux besoins de sa population. Voilà ce que je voulais dire de manière générale et je donne la parole à M. De Herde.

M. De Herde : simplement pour compléter et d'abord, même en campagne électorale, je m'attendais à des interventions un peu caricaturales, mais bien au contraire tous les groupes politiques sans exception je trouve ont fait preuve de beaucoup de maturité dans ce dossier. Préciser à M. de Beaufort, il n'est plus là mais ses colistiers lui réexpliqueront, qu'il faut bien différencier le déficit de l'exercice propre qui est prévu de revenir à l'équilibre en 2017, avec le déficit cumulé, le résultat cumulé. Et donc c'est vrai que dans le tableau, vous voyez qu'en fin de mandature, en fin de période on devrait avoir une dette cumulée de 33 millions, donc le résultat depuis 1795, mais grâce à l'intervention Régionale on peut déjà retrancher à peu près 10 millions et donc si les hypothèses sont justes, on aurait un déficit cumulé en fin d'exercice de 23 millions. C'est beaucoup mais c'est pas beaucoup, parce que ça ne représente que 10% de nos recettes annuelles. Je vais donner un exemple et comparaison n'est évidemment pas raison, mais vous devez tous savoir que le budget de l'Etat Belge par exemple c'est 100 milliards par an et sa dette c'est 375 milliards, donc c'est 3,75 fois son budget. Nous ce serait 10% de notre budget, mais comparaison n'est pas raison et on sait bien que la situation de l'Etat Belge est beaucoup plus compliquée que la nôtre. Donc oui, il y aura une dette cumulée en fin de mandature et il appartiendra à ceux qui seront encore ici à partir de 2019 de continuer dans une voie vertueuse pour le réduire progressivement. Souligner auprès de M. Goldstein, mais c'est une invitation à la réflexion qui complète celles qui ont été faites par les uns et par les autres, que peut-être il y a un lien à tracer, à tisser entre les interventions récurrentes du FRBRTC et peut-être la faiblesse structurelle de la DGC par habitant et peut-être que finalement les interventions du FRBRTC sont peut-être en partie du moins causées par le fait que, et ça vous ne nous l'enlèverez pas de la tête, que la DGC par habitant à Schaerbeek est trop faible et trop basse. Rappeler aussi aux historiens qui peuplent ce Conseil que Schaerbeek est structurellement en déficit depuis 1945. Et corriger M. Bernard sur l'un ou l'autre point de son intervention. Pour les dépenses de personnels, ça doit être très clair entre nous : aucun licenciement n'aura lieu, aucun, contrairement à d'autres Pouvoirs Publics qui ont été obligé de licencier, chez nous aucun. Mais vous avez raison, nous allons devoir piloter les dépenses de personnels avec prudence et il est probable qu'il y a un certain nombre de départs naturels qui ne seront pas remplacés. Et j'insiste aussi, je ne sais pas si vous étiez déjà là, sur l'extinction de ce mécanisme de mise en disponibilité précédent la pension qui va entraîner lui naturellement des dépenses en moins. Mais ce n'est pas notre intention non plus de diminuer la quantité et la qualité des services publics et vous aurez noté M. Bernard, une question à laquelle vous êtes attaché, que nous avons bien prévu une croissance importante des moyens donnés au CPAS pour que les plus fragiles d'entre nous puissent être aidés conformément aux Lois. Et enfin pour vous dire que ce plan est bien un choix partagé entre le Conseil communal, le Collège d'une part et le Gouvernement Régional d'autre part, dont chacune des parties assume ce plan et il nous appartiendra de le respecter.

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Décidé, par 26 voix contre 1 et 10 abstention(s). ==- Besloten, met 26 stem(men) tegen 1 en 10 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 26 voix contre 1 et 10 abstention(s).

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 252;

Vu l'ordonnance du 8 avril 1993 portant création du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, modifiée par l'ordonnance du 02 mai 2002;

Vu la délibération du Conseil communal du 11 juillet 2002 adoptant le plan de redressement financier portant sur les années 2002 à 2006 et la délibération du 17 décembre 2003 modifiant ce plan ;

Vu la convention d'accès de la commune de Schaerbeek au Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales du 18 juillet 2002, modifiée par un avenant en date du 18 décembre 2003;

30.04.2014

Vu les délibérations du Conseil communal du 2 mars 2005, du 18 décembre 2007 et du 22 décembre 2010 prolongeant et adaptant le plan de redressement précité ;
Vu l'adaptation du plan de redressement, appelé désormais plan de gestion, pour les années 2013 à 2015 approuvée par le Collège des Bourgmestres et Echevins en séance du 22 octobre 2013 ;
Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2013 approuvant la convention avec le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'octroi d'une aide devant permettre à la commune d'atteindre l'équilibre financier;
Vu la proposition d'adaptation du plan de gestion, pour les années 2014 et 2015 avec extension aux années 2016, 2017 et 2018 approuvée par le Collège des Bourgmestres et Echevins, en séance du 25 mars 2014, et approuvée par le Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles Capitale en date du 31 mars 2014 ;
Vu l'avenant n°5 à la convention du 18 juillet 2002 relatif à l'octroi d'un prêt de 9.682.687€;
Sur la proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,
DECIDE

1. de prendre acte de l'approbation du nouveau plan de gestion pour les années 2014 à 2018 par le Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles Capitale ;
2. d'approuver le nouveau plan de gestion pour les années 2014 à 2018.
3. d'approuver l'avenant n°5 à la convention du 18 juillet 2002 relatif à l'octroi d'un prêt de 9.682.687€;

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 26 stem(men) tegen 1 en 10 onthouding(en).

Gelet op de nieuwe Gemeentewet en in het bijzonder haart artikel 252;
Gelet op de ordonnantie van 8 april 1993 houdende oprichting van het Brussels Gewestelijk Fonds voor de herfinanciering van de gemeentelijke thesaurieën, gewijzigd per ordonnantie van 02 mei 2002;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 11 juli 2002 dat het financiële herstelplan goedkeurt voor de jaren 2002 tot 2006 en de beraadslaging van 17 december 2003 die dit plan wijzigt;
Gelet op de toetredingsovereenkomst van de Gemeente Schaarbeek tot het Brussels Gewestelijk Fonds voor de herfinanciering van de gemeentelijke thesaurieën van 18 juli 2002, gewijzigd door een aanhangsel op datum van 18 december 2003;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 2 maart 2005, 18 december 2007 en 22 december 2010 die het bovengenoemde plan verlengen en aanpassen;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 18 december 2013 voor de goedkeuring van de overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende het toekennen van een financiële hulp die de gemeente moet toelaten het financiële evenwicht te bereiken;
Gelet op het voorstel van aanpassing van het beheersplan, voor de jaren 2014 en 2015, met uitbreiding voor de jaren 2016, 2017 en 2018, goedgekeurd door het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 25 maart 2014, en goedgekeurd door het Kabinet van de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering op 31 maart 2014;
Gelet op het aanhangsel nr 5 van de overeenkomst dd 18 juli 2002 aangaande de toekenning van een lening van 9.682.687€;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,
BESLUIT

1. akte nemen van de goedkeuring van het nieuw beheersplan voor de jaren 2014 tot 2018 door het Kabinet van de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering;
2. het nieuw beheersplan voor de jaren 2014 tot 2018 goed te keuren.
3. het aanhangsel nr 5 aan de overeenkomst dd 18 juli 2002 aangaande de toekenning van een lening van 9.682.687€, goed te keuren

* * *

Monsieur Köse, Madame Chan, Madame Özdemir, Monsieur Bouhjar, Madame van Zuylen, Madame Güles, Monsieur Demiri, Monsieur Reghif, Madame Onkelinx, Monsieur Gilles et Monsieur Sag entrent en séance -- De heer Köse, Mevrouw Chan, Mevrouw Özdemir, de heer Bouhjar, Mevrouw van Zuylen, Mevrouw Güles, de heer Demiri, de heer Reghif, Mevrouw Onkelinx, de heer Gilles en de heer Sag treden ter vergadering

* * *

Contrôle ==- Controle**Ordre du jour n° 5 ==- Agenda nr 5****Fabrique d'Eglise Saint Albert - Compte 2013 - Aviser favorablement****Kerkefabriek van Sint-Albertus - Rekening van 2013 - Gunstig adviseren**Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;
Vu la délibération du Conseil communal du 07 novembre 2012 accordant un subside ordinaire 2013 de 10.290,67 € à la Fabrique d'Eglise Saint Albert;
Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise Saint Albert;
Vu le compte de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Saint Albert,
Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Boni
56.893,46 €	53.754,35 €	3.138,11€

De petits dépassements de crédits sont à constater et selon les préceptes budgétaires, l'administration fabricienne aurait dû introduire une modification budgétaire – remarque en a été faite à la Fabrique d'Eglise - cependant certaines dépenses prévues n'ont pas été réalisées et l'une compensant l'autre, l'administration fabricienne présente un solde positif.

DECIDE

d'avis favorablement le compte de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Saint Albert.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004,
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 07 november 2012 die een gewone subsidie 2013 van 10.290,67 € van de Kerkefabriek van de Sint Albertus toe kent;
Gelet op de ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering die de begroting voor het dienstjaar 2013 van Sint- Albertus goedgekeurd;
Gelet op de rekening over het dienstjaar 2013 van de Kerkefabriek van de Sint Albertus;
Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
56.893,46 €	53.754,35 €	3.138,11 €

Kleine kredietoverschrijdingen zijn vast te stellen en volgens de begrotingsvoorschriften had het kerkbestuur begrotingswijzigingen moeten indienen – een opmerking werd erover aan de Kerkefabriek gemaakt - maar sommige voorziene uitgaven werden niet uitgevoerd en het ene compenseert het andere, het kerkbestuur stelt positieve overschot.

BESLUIT

een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2013 van de Kerkfabriek van Sint Albertus.

Ordre du jour n° 6 == Agenda nr 6**Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne - Compte 2013 - Aviser favorablement****Kerkfabriek van Sint Suzanna - Rekening 2013 - Gunstig adviseren**Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu la délibération du Conseil communal du 20 novembre 2013 avisant favorablement le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne sans intervention communale;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne;

Vu le compte de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Boni
38.274,39 €	20.257,83 €	18.016,56 €

DECIDE

d'avis favorablement le compte de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Sainte Suzanna

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004,

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 20 november 2013 die het budget 2013 van de Kerkfabriek van Sint Suzanna gunstig advies verleent;

Gelet op de ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering die de begroting voor het dienstjaar 2013 van Sint Suzanna goedgekeurd;

Gelet op de rekening over het dienstjaar 2013 van de Kerkfabriek van de Sint Suzanna;

Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
38.274,39 €	20.257,83 €	18.016,55 €

BESLUIT

een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2013 van de Kerkfabriek van Sint Suzanna.

Ordre du jour n° 7 -- Agenda nr 7**Fabrique d'Eglise de l'Epiphanie - Comptes 2013 - Aviser favorablement****Kerkfabriek van Epifanie - Rekeningen van 2013 - Gunstig adviseren**Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu la délibération du Conseil communal du 24 octobre 2012 avisant favorablement le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de l'Epiphanie sans intervention communale;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 juin 2013 approuvant le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de l'Epiphanie;

Vu le compte de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de l'Epiphanie;

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Boni
65.811,88 €	23.973,84 €	+ 41.838,04 €

DECIDE

d'avis favorablement le compte de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de l'Epiphanie

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004,

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 24 oktober 2012 die het budget 2013 van de Kerkfabriek van Epifanie gunstig advies verleent;

Gelet op de ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering van 13 juni 2013 die de begroting voor het dienstjaar 2013 van Epifanie goedgekeurd;

Gelet op de rekening over het dienstjaar 2013 van de Kerkfabriek van Epifanie;

Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

Ontvangsten	Uitgaven	Overschot
65.811,88 €	23.973,84 €	+ 41.838,04 €

BESLUIT

een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2013 van de Kerkfabriek van Epifanie.

Ordre du jour n° 8 -- Agenda nr 8

ASBL "F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes" - Compte 2012- Prise d'acte

VZW "F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes" - Rekeningen 2012 - Akte nement

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 € ;

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2012 de l'ASBL « F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes » affichent un résultat négatif de 50317,00 € pour l'exercice 2012.

Vu la décision du 18 mars 2014 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de 50.317,00 € pour l'exercice 2012

PREND ACTE

Des comptes 2012 de l'ASBL « F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes », déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de 50.317,00 € pour l'exercice 2012 .

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een gelijke of hogere toelage om 3.000€ toe te passen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " F.C. Schaerbeek Jeunes " een negatief saldo van 50.317,00 € voor het dienstjaar 2012

Gelet op de beslissing van 18/03/2014 waar het College akte neemt van het negatief saldo van 50.317,00 € voor het dienstjaar 2012

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2012 van de VZW " F.C. Crossing Schaerbeek Jeunes ", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van 50.317,00 € voor het dienstjaar 2012

Ordre du jour n° 9 -- Agenda nr 9

ASBL CréACtions - Comptes 2013 - Prise d'acte

VZW CréACtions - Rekeningen 2013 - Akte nemen

30.04.2014

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 €

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2013 de l'ASBL « CréACtions » affichent un résultat négatif de 2.478,10 € pour l'exercice 2013 et que le résultat cumulé atteint -2.073,34 €

Vu la décision du 22 avril 2014 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de 2.478,10 € pour l'exercice 2013, du résultat cumulé de -2.073,34 €

PREND ACTE

Des comptes 2013 de l'ASBL « CréACtions », déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de 2.478,10 € pour l'exercice 2013 et un résultat cumulé de -2.073,34 €

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een gelijke of hogere toelage om 3.000€ toe te passen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " CréACtions " een negatief saldo van 2.478,10 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van - 2.073,34 € vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 april 2014 waar het College akte neemt van het negatief saldo van 2.478,10 € voor het dienstjaar 2013, van cumulatieresultaat van - 2.073,34 € van de VZW.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2013 van de VZW " CréACtions ", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van 2.478,10 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van - 2.073,34 € vertonen

Ordre du jour n° 10 ==- Agenda nr 10

ASBL "Maison Autrique" - Comptes 2013 - Prise d'acte

VZW "Maison Autrique" - Rekeningen 2012 - Akte nemen

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

30.04.2014

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 €.

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2013 de l'ASBL « Maison Autrique » affichent un résultat positif de 883,34 € pour l'exercice 2013 et que le résultat cumulé atteint - 41.490,41 €.

Vu la décision du 22 avril 2014 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 883,34 € pour l'exercice 2013, du résultat cumulé - 41.490,41 €.

PREND ACTE

Des comptes 2013 de l'ASBL « Maison Autrique », déposés au dossier, qui affichent une boni de 883,34 € pour l'exercice 2013 et un résultat cumulé de - 41.490,41 €.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een gelijke of hogere toelage om 3.000€ toe te passen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " Maison Autrique " een positief saldo van 883,34 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van - 41.490,41 € vertonen.

Gelet op de beslissing van 22/04/2014 waar het College akte neemt van het positief saldo van 883,34 € voor het dienstjaar 2013, van cumulatieresultaat van - 41.490,41 € van de VZW.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2013 van de VZW " Maison Autrique ", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 883,34 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van - 41.490,41 € vertonen.

Ordre du jour n° 11 ==- Agenda nr 11

ASBL "Oeuvre des Colonies Scolaires - OCS" - Comptes 2013 - Prise d'acte

VZW "Oeuvre des Colonies Scolaires - OCS" - Rekeningen 2013 - Akte nemen

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

30.04.2014

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.
Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 €.

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2013 de l'ASBL « Schaerbeek Information » affichent un résultat négatif de - 5.260,15 € pour l'exercice 2013 et que le résultat cumulé de - 5.417,48 €.

Vu la décision du 22 avril 2014 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de - 5.260,15 € pour l'exercice 2013, du résultat cumulé de - 5.417,48 €

PREND ACTE

Des comptes 2013 de l'ASBL « Schaerbeek Information », déposés au dossier, qui affichent une mali de - 5.260,15 € pour l'exercice 2013 et un résultat cumulé de - 5.417,48 €

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een gelijke of hogere toelage om 3.000€ toe te passen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " Schaerbeek Information " een negatief saldo van - 5.260,15 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van - 5.417,48 € vertonen.

Gelet op de beslissing van 22/04/2014 waar het College akte neemt van het negatief saldo van - 5.260,15 € voor het dienstjaar 2013, van cumulatieresultaat van - 5.417,48 € van de VZW.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2013 van de VZW " Schaerbeek Information ", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van - 5.260,15 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van - 5.417,48 € vertonen

Ordre du jour n° 12 -==- Agenda nr 12

ASBL "Schaerbeek Information" - Comptes 2013 - Prise d'acte

VZW "Schaerbeek Information" - Rekeningen 2013 - Akte nemen

Décision du Conseil -==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 €.

30.04.2014

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2013 de l'ASBL « Schaerbeek Information » affichent un résultat négatif de - 7.546,55 € pour l'exercice 2013 et que le résultat cumulé de 11.291,31 €

Vu la décision du 22 avril 2014 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de - 7.546,55 € pour l'exercice 2013, du résultat cumulé de 11.291,31 €

PREND ACTE

Des comptes 2013 de l'ASBL « Schaerbeek Information », déposés au dossier, qui affichent une mali de - 7.546,55 € pour l'exercice 2013 et un résultat cumulé de 11.291,31 €

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een gelijke of hogere toelage om 3.000€ toe te passen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " Schaerbeek Information " een negatief saldo van - 7.546,55 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van 11.291,31 € vertonen.

Gelet op de beslissing van 22/04/2014 waar het College akte neemt van het negatief saldo van - 7.546,55 € voor het dienstjaar 2013, van cumulatieresultaat van 11.291,31 € van de VZW.

NEEMT AKTE

Van de rekeningen 2013 van de VZW " Schaerbeek Information ", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van - 7.546,55 € voor het dienstjaar 2013 en een cumulatieresultaat van 11.291,31 € vertonen

Achats -== Aankopen

Ordre du jour n° 13 -== Agenda nr 13

Infrastructure - Bâtiments et techniques spéciales - Achats de fournitures diverses auprès des adjudicataires annuels de la commune (Marché stock à imputer au budget extraordinaire)- Pour information

Infrastructuur - Gebouwen en speciale technieken - Aankoop van diverse leveringen bij de jaarlijkse aannemers van de gemeente - (Bestelbonopdracht te boeken op de buitengewone begroting) - Ter informatie

Décision du Conseil -== Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -== Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

30.04.2014

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 8 avril 2014 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Infrastructure - Bâtiments et techniques spéciales - Achats de fournitures diverses auprès des adjudicataires annuels de la commune »;
Considérant que la dépense sera financée par emprunt et par subsides ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2014;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 8 avril 2014 pour l'achat de fournitures diverses pour le service Infrastructure - Bâtiments et techniques spéciales et de passer les commandes auprès des adjudicataires annuels au fur et à mesure des besoins pour une dépense estimée à 252.000 €, - € TVA inclus à imputer comme suite :
27.000 € sur 104/744-EQ-51/14 ; 31.500 € sur 137/744-EQ-51/14 ; 59.500 € sur 722/744-EQ-51/14 ; 22.500€ sur 731/744-EQ-51/14 ; 9.000 € sur 735/744-EQ-51/14 ; 9.000 € sur 751/744-EQ-51/14 ; 13.500 € sur 764/744-EQ-51/14 , 27.000 € sur 124/744- EQ-51/14 ; 2.000 € sur 766/744-EQ-51/14 ; 4.500 € sur 761/744-EQ-51/14 ; 9.000 € sur 842/744-EQ-51/14 ; 13.500 € sur 871/744-EQ-51/14 ; 9.000 € sur 922/744-EQ-51/14 du budget extraordinaire 2014 et à financer par emprunt ; 15.000 € sur 104/744-EQ-51/14 du budget extraordinaire 2014 et à financer par emprunts et par un subside de la commission des monuments et sites à concurrence de 10000€

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 8 april 2014 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Infrastructuur - Gebouwen en speciale technieken - Aankoop van diverse leveringen bij de jaarlijkse aannemers van de gemeente » ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en door toelagen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2014;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 8 april 2014 tot de aankoop van diverse leveringen voor de dienst Infrastructuur - Gebouwen en speciale technieken en tot de bestelling ervan bij de jaarlijkse aannemers naargelang de behoeften voor een uitgave geschat op 252.000 €, -€BTW inbegrepen als volgt te boeken :
27.000 € op 104/744-EQ-51/14 ; 31.500 € op 137/744-EQ-51/14 ; 59.500 € op 722/744-EQ-51/14 ; 22.500€ op 731/744-EQ-51/14 ; 9.000 € op 735/744-EQ-51/14 ; 9.000 € op 751/744-EQ-51/14 ; 13.500 € op 764/744-EQ-51/14 , 27.000 € op 124/744- EQ-51/14 ; 2.000 € op 766/744-EQ-51/14 ; 4.500 € op 761/744-EQ-51/14 ; 9.000 € op 842/744-EQ-51/14 ; 13.500 € op 871/744-EQ-51/14 ; 9.000 € op 922/744-EQ-51/14 van de buitengewone begroting 2014 te financieren door leningen ; 15.000 € op 104/744-EQ-51/14 van de buitengewone begroting 2014 te financieren door leningen en met een toelage van de commissie voor monumenten en landschappen ten belope van 10000 €

Ordre du jour n° 14 -- Agenda nr 14

Service Sport - Achat de matériel pour les infrastructures sportives - Mode de passation et fixation des conditions de marchés - Pour information

Dienst Sport - Aankoop van materieel voor de sportinfrastructuur - Gunningswijze en vastelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

M. Goldstein : simplement une question puisque j'ai pas eu l'occasion d'aller voir, même si c'est dans le dossier autant que ça soit dit publiquement, c'était pour savoir de quel type de matériel, pour les infrastructures sportives, il s'agissait en l'espèce pour 9.450€.

M. le Bourgmestre : pour votre question au point 14 : le marché est un marché en 3 lots et le lot n° 1 est un lot de poteaux pour le saut à la perche avec rail installé au complexe sportif Terdelt. Le lot 2 ce sont des mini-buts d'entraînements pour le stade communal, avenue Cambier et le lot 3 ce sont des podiums arrivés pour le stade Kosova, le stade Cambier. Voilà les 3 lots. Stade Chazal, le stade Chazal est à l'avenue Cambier et l'adresse indique l'adresse à laquelle l'opérateur doit livrer le matériel. D'accord ?

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 25 mars 2014 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Service Sport - ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES» tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/011;

Considérant que la dépense sera financée par emprunt;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2014;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 25 mars 2014 de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet «Service Sport - ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES» tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/011.
2. La dépense, estimée à 9.450,00 € TVA comprise, sera imputée à l'article 764/744-EQ-51/14 du budget extraordinaire 2014 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a-betreffende de

overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;

30.04.2014

Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 25 maart 2014 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Dienst Sport - Aankoop van materieel voor de sportinfrastructuur » zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/011;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2014;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT AKTE :

1. van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 25 maart 2014 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, met als voorwerp «Dienst Sport - Aankoop van materieel voor de sportinfrastructuur» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/011.
2. de uitgave, geschat op 9.450,00 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 764/744-EQ-51/14 van de buitengewone begroting 2014 en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n° 15 ==- Agenda nr 15

Infrastructure - Techniques Spéciales - Acquisition et installation de pompes vide-cave pour le bâtiment sis 115 Rue Josaphat - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour Information

Infrastructuur - Speciale Technieken - Aankoop en installatie van afvoerpompen voor het gebouw 115 Josafatstraat - Gunningwijze en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter Informatie

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 -notamment en son article 105 §1 4°- relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 25 mars 2014 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Infrastructure - Techniques Spéciales - Acquisition et installation de pompes vide-cave" attribué à la firme Sani Mauri sprl ;
Considérant que la dépense sera financée par un emprunt ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2014;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 25 mars 2014 de passer un marché par procédure négociée sans publicité constatée sur base d'une simple facture acceptée, ayant pour objet «Infrastructure - Techniques Spéciales - Acquisition et installation de pompes vide-cave » et attribué à la firme Sani-Mauri sprl .

30.04.2014

2. La dépense, de l'ordre de 5.044 € TVA comprise, sera imputée à l'article 124/724 IN 60/51 du budget extraordinaire 2014 et financée par un emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a-betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011- in het bijzonder artikel 105 §1 4°- plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest;
Gelet op de beslissing van 25 maart 2014 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Infrastructuur - Speciale Technieken - Aankoop en installatie van afvoerpompen» en gegund aan de firma Sani Mauri bvba;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door een lening;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2014;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE:

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 25 maart 2014 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking gesloten met een aanvaarde factuur, met als voorwerp «Infrastructuur - Speciale Technieken - Aankoop en installatie van afvoerpompen» en gegund aan de firma Sani-Mauri bvba
2. De uitgave, van 5044 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 124/724 IN 60/51 van de buitengewone begroting 2014 en gefinancierd worden door een lening.

Ordre du jour n° 16 == Agenda nr 16

Cimetière communal - Acquisition d'un chargeur compact - Mode de passation et fixation des conditions du marché – Pour Information

Gemeentelijke begraafplaats - Aankoop van een compact lader - Wijze van gunnen en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden – Ter informatie

Décision du Conseil == Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

30.04.2014

Vu la décision du 25 mars 2014 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Cimetière communal - Acquisition d'un chargeur compact» tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/008;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2014;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 25 mars 2014 de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet «Cimetière communal - Acquisition d'un chargeur compact» tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/008.
2. La dépense, estimée à 38.000 € TVA comprise, sera imputée à l'article 878/744-EQ-51/14 du budget extraordinaire 2014 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a-betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 25 maart 2014 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «GEMEENTELIJKE BEGRAAFPLAATS - AANKOOP VAN EEN COMPACT LADER» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/008;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2014;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE:

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 25 maart 2014 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, met als voorwerp «Gemeentelijke begraafplaats – Aankoop van een compact lader» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/008.
2. De uitgave, geschat op 38.000 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 878/744-EQ-51/14 van de buitengewone begroting 2014 en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n° 17 ==- Agenda nr 17

PPU - Achat de matériel multimedia pour les programmes "Plan stratégique de sécurité et de prévention" & "Fonds Sommet européens" - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

PSP - Aankoop van multimedia voor de programma's "Strategisch plan voor veiligheid en preventie" & "Fonds Europese Toppen"- Gunningwijze en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

30.04.2014

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 22 avril 2014 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «PPU - ACHAT DE MATÉRIEL MULTIMEDIA pour les programmes "Plan stratégique de sécurité et de prévention" & "Fonds Sommets européens" » tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/014;
Considérant que la dépense sera financée par subsides (PPU);
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2014 dont 3.000,-€ après approbation de la MB4 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 avril 2014 de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet «PPU - ACHAT DE MATÉRIEL MULTIMEDIA pour les programmes "Plan stratégique de sécurité et de prévention" & "Fonds Sommets européens" » tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/014.
2. La dépense, estimée à 13.000,00 € TVA comprise, sera imputée à l'article 300/744-DS-51/21 du budget extraordinaire 2014 et financée par subsides.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a-betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 22 april 2014 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «PSP - AANKOOP VAN MULTIMEDIA voor de programma's "Strategisch plan voor veiligheid en preventie" & "Fonds Europese Toppen"- » zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/014;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door toelagen PSP;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2014 waarvan 3.000,-€ na goedkeuring van de BW4;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 april 2014 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, met als voorwerp «PSP - AANKOOP VAN MULTIMEDIA voor de programma's "Strategisch plan voor veiligheid en preventie" & "Fonds Europese Toppen» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/014.

2. De uitgave, geschat op 13.000,00 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 300/744-DS-51/21 van de buitengewone begroting 2014 en gefinancierd worden door toelagen.

Ordre du jour n° 18 == Agenda nr 18

Infrastructures-Bâtiments - Acquisition de matériel de fête - Mode de passation et fixation des conditions de marchés - Pour information

Infrastructuur-Gebouwen - Aankoop van feestmateriaal - Gunningswijze en vastelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

M. le Bourgmestre : matériel de fête : c'est le remplacement des tables et des chaises ?

M. Vanhalewyn : oui donc nous avons un stock de podiums, chaises, tables que nous prêtons dans le cas de fêtes organisées par la commune ou par les ASBL qui demandent de pouvoir, ou des fêtes de rues ou des choses. Régulièrement ces matériels sont dégradés, abîmés.

Donc, vous savez que nous disposons de chaises, de tables et de podiums que nous prêtons, que nous louons en fonction des Règlements à des ASBL, à des fêtes de rues, à des écoles pour organiser leurs fêtes et leurs fancy-fair. Régulièrement ce matériel vieilli, ce matériel est abîmé et donc c'est annuellement nous passons un petit marché afin de pouvoir renouveler ce matériel, il n'y a pas là de nouveaux matériels, enfin de nouveaux types de matériels, mais c'est le renouvellement du stock traditionnel.

Décision du Conseil == Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 22 avril 2014 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «INFRASTRUCTURE/BÂTIMENTS: ACQUISITION DE MATÉRIEL DE FÊTE» tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/015;

Considérant que la dépense sera financée par emprunt;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2014;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 avril 2014 de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet «INFRASTRUCTURE/BÂTIMENTS: ACQUISITION DE MATÉRIEL DE FÊTE» tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2014/015.
2. La dépense, estimée à 9.000,00 € TVA comprise, sera imputée à l'article 763/744-EQ-51/14 du budget extraordinaire 2014 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a-betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 22 april 2014 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «INFRASTRUCTUUR/GEBOUWEN: AANKOOP VAN FEESTMATERIAAL» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/015;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2014;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 april 2014 om een opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, met als voorwerp «INFRASTRUCTUUR/GEBOUWEN: AANKOOP VAN FEESTMATERIAAL» zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2014/015.
2. De uitgave, geschat op 9.000,00 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 763/744-EQ-51/14 van de buitengewone begroting 2014 en gefinancierd worden door leningen.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE ==- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING

Programme de prévention urbaine ==- Programma voor stadspreventie

Ordre du jour n° 19 ==- Agenda nr 19

Renouvellement de la convention entre l'Epicerie sociale "Les Capucines" et la Commune de Schaerbeek - Approbation

Verlenging van de overeenkomst tussen de sociale kruidenierswinkel " Les Capucines" en de gemeente Schaarbeek - Goedkeuring

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège du 01/04/2014

Sur la proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins

DECIDE

d'approuver le renouvellement de la convention entre l'Epicerie sociale "Les capucines" et la Commune de Schaerbeek

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van 01/04/2014

Op voorstel van het College Burgemeester en Schepenen

BESLUIT

de verlenging van de overeenkomst tussen de sociale kruidenierswinkel "les capucines" en de gemeente Schaarbeek goed te keuren.

Eco-conseil ==- Milieuraadgeving
Ordre du jour n° 20 ==- Agenda nr 20

**Dimanche sans voiture - 21 septembre 2014 - Règlement d'administration intérieure -
Approbation**

Autoloze zondag – 21 september 2014 - Reglement van inwendig bestuur - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : c'est le même Règlement que l'on prend chaque année. Vous connaissez le dimanche sans voiture, c'est le 21 septembre. Chaque Bourgmestre prend un Arrêté sur son territoire pour limiter la circulation aux seuls véhicules qui en ont une absolue nécessité et qui reçoivent pour cela un laissez-passer. Mais pour que chaque police sur chaque territoire reconnaisse le laissez-passer donné par un autre Bourgmestre, il faut un Règlement d'administration intérieur qui fait que chacune des communes reconnaît les laissez-passer émis par les 18 autres, pour autant que nous respectons tous le même canevas de règles pour l'émission de ces certificats, de ces laissez-passer. C'est le même accord chaque année, il n'y a aucune différence, seulement il faut que cette norme soit prise sinon le Parquet estime que les ordres de police donnés ne sont pas légitimement appuyés sur un Règlement.

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle loi communale, notamment son article 117 ;

Vu l'accord conclu le 26 mars 2014 entre les bourgmestres des dix-neuf communes de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que le 21 septembre 2014 aura lieu la « journée sans voiture » ;

Que le 8 avril 2014 le Collège des Bourgmestres et Echevins a décidé de s'associer également à cet événement ;

Qu'à cette occasion, seules les personnes et les véhicules autorisés pourront circuler sur tout le territoire des dix-neuf communes ;

Qu'il convient dès lors d'assurer la cohérence dans la délivrance des autorisations ;

Qu'à cet égard, une multiplication des démarches pour la personne désirant obtenir une autorisation risque de la dissuader de se conformer au règlement et, partant, de l'inciter à frauder ;

ARRETE :

Article unique.L'accord conclu le 26 mars 2014 entre le bourgmestre de la commune de Schaerbeek et les bourgmestres des dix-huit autres communes de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale est approuvé

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, met name het artikel 117;

Gelet op het akkoord gesloten op 26 maart 2014 tussen de burgemeesters van de negentien gemeenten van het administratieve arrondissement Brussel-Hoofdstad;

Overwegende dat op 21 september 2014 de dag « zonder auto mobiel in de stad » plaatsvindt;

Dat Het College op 8 april 2014 beslist heeft om zich bij dit evenement aan te sluiten;

Dat bij deze gelegenheid enkel personen met een doorgangsbewijs zich met een voertuig mogen verplaatsen over het hele grondgebied van de negentien gemeenten;

Dat dienovereenkomstig coherentie dient verzekerd bij de uitreiking van doorgangsbewijzen;

Dat een uitbreiding van het aantal stappen die men dient te ondernemen om een doorgangsbewijs te verkrijgen, een afraadend effect kan hebben om het reglement na te leven en tot fraude kan aanzetten;

BESLUIT :

Enig artikel. Het akkoord dat op 26 maart 2014 gesloten werd tussen de burgemeester van de gemeente Schaarbeek en de burgemeesters van de achttien andere gemeenten van het administratieve arrondissement Brussel-Hoofdstad is goedgekeurd.

SERVICES GÉNÉRAUX == ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique == Technisch vastgoedbeheer

Ordre du jour n° 21 == Agenda nr 21

Terrain appartenant à Infrabel situé Rue Navez - Nouvelle convention d'occupation - Projet Programme de Prévention Urbaine - Projet potager F. Fischer - Projet de jardins urbains - Convention-type d'occupation de parcelles pour des particuliers - Approbation

Terrein van Infrabel gelegen Navezstraat - Nieuwe bezettingsovereenkomst - Project Stedelijk Preventie Programma - Project ICT F. Fischer - Project stedelijk moestuinontwerp - Type-bezettingsovereenkomst van de percelen door particuliers - Goedkeuring

Décision du Conseil == Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 01.04.2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision ;

DECIDE

1. d'adopter la convention d'occupation à titre précaire par la Commune d'un terrain d'Infrabel situé rue Navez de 11.195 m² pour 1€/an
2. d'adopter la convention-type à destination de particuliers à 0,40€/m²/an

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 01.04.2014;

Overwegende dat het beaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing;

BESLUIT

1. de bezettingsovereenkomst ten tijdelijke titel door de Gemeente van een terrein van Infrabel gelegen Navezstraat van een oppervlakte van 11.195 m² tegen 1€/jaar, aan te nemen;
2. de type-bezettingsovereenkomst tegen 0,40€/m²/jaar voor particulieren aan te nemen

Ordre du jour n° 22 == Agenda nr 22

Kituro - Acte de concession - Approbation

Kituro - Concessieakte - Goedkeuring

M. Bouhjar : j'ai pas de souci avec l'acte de concession en tant que tel pour le club du Kituro, néanmoins il n'y a pas eu de commission ce mois-ci, j'ai pas eu l'occasion de pouvoir poser la question à l'Echevin des Sports. Le fait de partir avec des concessions de 15 ans comme ça a été fait d'autres clubs sportifs ne donne pas la possibilité à la commune et au service des sports d'avoir une vision à long terme en fonction des demandes qui viendront, et notamment nous savons tous qu'il y a une explosion démographique, qu'il y a des réformes au niveau d'autres fédérations et notamment la Fédération Belge de Football qui impose aujourd'hui des matchs qui ne sont plus avec 2 mi-temps mais avec 4 quart-temps et donc un temps de jeu plus élevé et des

plages horaires qui seront insuffisantes pour la pratique de ce sport pour les plus gros clubs de la commune, enfin tous les clubs de foot de la commune. Donc moi j'essaye de comprendre dans quelle optique on part dans les années futures. Est-ce qu'on restera avec des zones fermées ou est-ce qu'on aura une vision intelligente par rapport aux réels besoins et aux demandes actuelles, merci.

M. Verzin : M. le Président, il me revient effectivement que ce point a fait l'objet d'une solution négociée entre le responsable du Kituro et le service de l'Echevin des Sports et je m'en réjouis. Il me revient effectivement que une concession d'une aussi longue durée est effectivement tout-à-fait bien accueillie par les responsables de ce club puisqu'effectivement si l'on veut aujourd'hui, dans quelques disciplines que ce soient, permettre aux clubs d'avoir une vision à moyen terme sur leur développement et donc permettre à de nombreux jeunes, et je rappelle à ceux qui ne le savent pas que le Kituro c'est plus de 600 jeunes aujourd'hui qui pratiquent cette discipline, il faut donc que les dirigeants soient entre guillemets rassurés sur l'investissement qu'ils font non seulement à titre personnel, puisqu'il s'agit là souvent de bénévoles, mais aussi sur les efforts que le club fait en partenariat avec la commune pour équilibrer effectivement convenablement les apports des uns et des autres. Pour rassurer M. Bouhjar, je pense que depuis plusieurs années maintenant, et j'attends de M. Köse qu'il puisse nous le confirmer, il y a une ouverture qui s'est faite entre la commune, le Kituro et des utilisateurs de football pour permettre à des moments bien déterminés, notamment pour des entraînements, l'utilisation optimale des terrains qui sont mis à la disposition du Kituro et donc je pense que si l'Echevin nous le confirme ce soir, il s'agit là d'une solution tout-à-fait intelligente et qui permet effectivement à cette discipline de se développer correctement sur le territoire de notre commune. J'attends donc M. Köse que vous puissiez nous le confirmer.

M. Köse : mais M. Verzin a forcément répondu à M. Bouhjar. Le Kituro est un club de rugby qui a été champion, 3 fois champion de Belgique les 5 dernières années et aujourd'hui il y a plus de 600 jeunes qui pratiquent le rugby. Lorsque nous avons refait les terrains, donc vous savez, on a utilisé des terrains synthétiques qui, qu'on appelle terrain mixte, qu'on peut utiliser aussi bien pour le rugby que pour le football. Dans la concession aujourd'hui, on ne donne pas une exclusivité à 100% pour le Kituro et en cas de besoin, on peut toujours mettre des goals, donc on vient d'acheter, on a passé le marché pour acheter des goals, on peut toujours mettre des goals et utiliser le stade Wahis pour notamment pour des entraînements et des petits et des moyens. Mais pour jouer au football et pour les grands matchs évidemment il faudrait changer les traçages et autres. Au jour d'aujourd'hui, et comme nous avons dans notre perspective de faire un terrain synthétique au Terdelt d'ici quelques années, je pense que nous pourrions répondre facilement à la demande du grand foot sans problème, tout en répondant évidemment aux besoins du Kituro qui, comme je vous l'ai dit, est un club qui est quand même assez important au niveau du rugby et connu dans toute la Belgique, champion donc 3 fois. Ils ont d'ailleurs accueilli ici il y a 2 ans quand ils ont été champions de Belgique, voilà.

M. Bouhjar : la question du Kituro le mériteil n'y a aucun souci par rapport à ça et donc on sait que c'est un très bon club et qu'il fait de l'excellent travail avec les jeunes et les moins jeunes. La question était de savoir si vous aviez une réflexion à long terme et je ne pense pas que ça se réserve uniquement par rapport à ce site-là, je pense à tous les sites sportifs car aujourd'hui et dans les mois et voire même les années à venir, les difficultés pour toutes disciplines confondues et tous les clubs sportifs de pouvoir en cadrer convenablement les jeunes et les demandes aujourd'hui, il y a beaucoup de clubs qui refusent beaucoup de jeunes d'une part et d'autre part, il y a des clubs aujourd'hui qui prennent la décision de diminuer le nombre d'effectifs du fait que la réforme de l'Union Belge impose aujourd'hui des plages horaires beaucoup plus importantes par rapport à des rencontres et je pense que là, enfin moi j'attire votre attention M. l'Echevin pour les saisons à venir, je pense que pour cette saison-ci ce n'est pas évident pour vous non plus de pouvoir anticiper le phénomène, mais que pour la saison prochaine cela soit anticipé, merci.

M. le Bourgmestre : mais M. Bouhjar, vous avez raison de vous préoccuper de l'augmentation de la population, donc des besoins aussi de faire du sport, c'est très clair, et cette question on se l'est posée dans le cadre du plan communal de développement qui prévoit ou transcrit notre vision de Schaerbeek dans 10 ans, dans 20 ans. Maintenant vous savez qu'à Schaerbeek on a peu de terrains disponibles, qu'on a des demandes qui viennent de plusieurs secteurs d'activités, on a des demandes pour répondre à la crise du logement et des demandes de créer du logement social, du logement moyen, on a des demandes de trouver de l'espace pour faire des écoles, pour faire des crèches et offrir aussi des lieux de délasséments, comme le sport, qui sont toutes des demandes qui sont toutes légitimes. Notre volonté, elle a été dans les grands terrains disponibles de donner la priorité aux besoins primaires que sont bien se loger et être accueillis en

crèche ou à l'école. Pour les équipements sportifs, M. Köse vous l'a indiqué, notre volonté est d'optimiser la manière dont on occupe ces terrains. Notamment en transformant certains terrains en aires naturelles en synthétiques, ce qui augmente sensiblement le nombre d'activités qu'on peut héberger sur chaque terrain et de veiller dans certains cas à les partager mieux entre sports ou entre clubs, c'est ce qu'on propose pour le site Kituro puisque maintenant on pourra dans certains cas y accueillir des demandes de sportifs qui font du football ou d'autres sports, ça s'est fait en bonne intelligence avec le Kituro qui bien sûr aurait préféré avoir la liberté de gérer seul son terrain, mais qui peut accepter dans des conditions raisonnables, au moment où il n'en a pas besoin, qu'il y ait d'autres activités qui s'y déroulent. Donc c'est comme ça qu'on cherche sur les terrains existants à répondre à la demande de plus de moments réservés à l'activité sportive qui est aussi un besoin légitime de notre population.

M. Bouhjar : je ne mets pas en doute votre préoccupation M. le Bourgmestre, juste à toutes les difficultés, les difficultés qui s'est rajoutée et qui n'émanent pas de la commune ou des clubs, mais des Fédérations qui aujourd'hui imposent des rencontres qui vont à un moment donné, déjà qui vont amoindrir les plages horaires pour les rencontres de championnats.

M. le Bourgmestre : vous avez raison de nous poser des questions sur comment prévoyons-nous l'avenir, comment anticipons-nous ces problèmes ? Mais il faudrait aussi poser la question à cette autre Autorité responsable qu'est l'Union Belge : est-ce que les règles qu'elle fixe permettront encore demain à autant de jeunes qu'aujourd'hui et peut-être à plus de jeunes qu'aujourd'hui de faire du sport dans de bonnes conditions ? Est-il nécessaire de prendre ces règles-là qui sont peut-être parfois de pur confort pour le sport et qui pourraient avoir comme conséquences de faire que soit le sport est plus coûteux soit moins accessible parce que moins de jeunes y auront accès et ça c'est des évolutions que nous ne partageons pas, on est d'accord là-dessus je pense.

M. Bouhjar : on est d'accord là-dessus et comme je l'ai dit tout à l'heure, c'était impossible pour le service des sports de pouvoir l'anticiper pour cette saison-ci du fait que les informations arrivent seulement aux responsables des clubs. Mais que pour la fin de la saison prochaine, on puisse avoir ça à l'esprit également, merci.

Décision du Conseil == Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale

Vu l'acte de concession du 20.10.1992 avec le Kituro

Vu sa délibération du 25.09.2013 sur l'avenant à l'acte de concession

Vu l'accord avec le Kituro pour un nouvel acte de concession de 15 ans

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 08.04.2014

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision

DECIDE :

1. Marquer son accord sur l'acte de concession de 15 ans avec l'asbl Kituro pour le complexe Wahis pour 7.767,12 €/an
2. Adopter l'acte de concession déposé au dossier

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de concessieakte dd. 20.10.1992 met Kituro

Gelet op haar beraadslaging dd.25.09.2013 over een aanhangsel aan de concessieakte

Gelet op het akkoord met Kituro voor een nieuwe concessieakte voor 15 jaar

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 08.04.2014

Overwegend dat het beaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT :

1. Akkoord te gaan met de concessieakte voor 15 jaar met de vzw Kituro voor het Wahis complex tegen 7.767,12 €/jaar
2. De concessieakte, neergelegd in het dossier, aan te nemen

* * *

Madame Mettioui entre en séance -- Mevrouw Mettioui treedt ter vergadering.

* * *

Ordre du jour n° 23 -- Agenda nr 23

Contrat de quartier durable "Reine-Progrès" - Acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique du bien sis rue Masui, 186 - Approbation

Duurzame wijkcontract "Koningin-Vooruitgang" - Onderhandse aankoop ten algememen nutte van het pand gelegen Masuistraat, 186 - Goedkeuring

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu l'ordonnance du 7 octobre 1993, organique de revitalisation des contrats de quartiers

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 3 février 1994 portant exécution de cette ordonnance tel que modifié par l'arrêté du 11 septembre 2001

Vu sa délibération du 24.10.2012 approuvant le programme du Contrat de quartier durable "Reine-Progrès"

Vu l'estimation du Receveur de l'enregistrement

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 28.01.2014

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22.04.2014

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ses conclusions

DECIDE :

1. de marquer son accord sur l'acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique du bien sis rue Masui, 186 (cadastré ou l'ayant été 10ème division section E nr 69 H 5 pour la somme de 1.450.000 euros
2. d'imputer cette dépense à l'article 922/712CQ-60/09 point 3.1.a

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de organieke ordonnantie van 7 oktober 1993 voor de herwaardering van de wijken

Gelet op het besluit van de Executieve van 3 februari 1994 inzake de uitvoering van deze ordonnantie zoals gewijzigd door het besluit van 11 september 2001

Gelet op haar beraadslaging dd. 24.10.2012 goedkeurend het programma van het duurzaam

Wijkcontract "Koningin-Vooruitgang"

Gelet op het schattingsverslag van de Ontvanger van registratie

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en schepenen dd. 28.01.2014

Gelet op de beslissing van het college van Burgemeester en Schepenen dd 22.04.2014

Overwegend dat het beaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT :

1. akkoord te gaan met de onderhandse aankoop, ten algememen nutte, van het pand gelegen Masuistraat, 186 (gekadastréerd of geweest 10de Afdeling sectie E nr 69 H5) voor een bedrag van 1.450.000 euro
2. deze uitgave te boeken op artikel 922/712-CQ-60/09 punt 3.1.a

30.04.2014

Ordre du jour n° 24 -- Agenda nr 24

Asbl Lire et Ecrire - Convention d'occupation à titre précaire et gracieux - Bien sis rue Stephenson, 82 - Approbation

Asbl Lire et Ecrire - Bezettingsovereenkomst ten tijdelijken en kosteloze titel - Pand gelegen Stephensonstraat, 82 - Goedkeuring

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 25.03.2014

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22.04.2014

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision

DECIDE :

D'adopter la convention d'occupation à titre précaire et gracieux (déposée au dossier) du n°82, rue Stephenson par l'asbl Lire & Ecrire dans l'attente de la signature d'un bail à rénovation

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 25.03.2014

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22.04.2014

Overwegend dat het beaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT :

De bezettingsovereenkomst ten tijdelijken en kosteloze titel (neegelegd in het dossier) betreffend nr 82, Stephensonstraat door de vzw Lire & Ecrire in afwachting van de ondertekening van een renovatiehuurcontract, aan te nemen

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Architecture et Bâtiments -- Architectuur en gebouwen

Ordre du jour n° 25 -- Agenda nr 25

Ecole 1 (Ruche) - Déplacement de 2 compteurs électriques haute-tension - Mode de passation et conditions du marché - Pour information

School 1 (Bijenkorf) - Verplaatsing van 2 elektriciteitsmeters voor hoogspanning - Gunningwijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

Mme Durant : écoutez, moi j'ai vraiment une question sur la question de ces compteurs. Je trouve que nous sommes dans une logique d'économie d'énergie, c'est quelque chose qui tient à cœur au groupe Ecolo-Groen. Pourtant le déplacement de ces compteurs risque d'entraîner, et je le crains vraiment puissamment, risque d'entraîner des problèmes notoires d'augmentations de consommations. Et vous le savez très bien M. le Bourgmestre. Et j'ai du mal à admettre qu'une majorité qui s'engage de façon aussi forte sur la question des économies d'énergies se lance dans un déplacement de compteurs absolument absurde. Et donc M. le Président, je vous demande ici une intervention forte, une explication claire, parce que je ne veux pas admettre cette façon de travailler, je vous remercie.

M. le Bourgmestre : alors Mme Durant m'a dit évoquer la question tout à l'heure, je me suis donc pencher sur le dossier tout à l'heure. C'est un dossier préparé par M. Vanhalewyn et je suis très, très fâché de découvrir ce que j'ai découvert et je pense qu'on va faire un geste fort, on va mettre un seul compteur je pense.

30.04.2014

Mme Durant : je suis d'accord, je vous remercie et j'espère qu'en effet au plus vite on mettra un seul compteur, voilà une façon de revenir à la raison.

M. le Bourgmestre : Mme Durant, nous sommes le 30 avril, nous ne sommes pas le 1^{er} avril, donc je propose d'en rester au point tel qu'il est présenté par M. Vanhalewyn qui a jusqu'à présent encore ma confiance.

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Décidé, par 36 voix contre 0 et 1 abstention(s). -- Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 36 voix contre 0 et 1 abstention(s).

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier ses articles 26, §1er, 1° a et f - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant qu'il s'avère nécessaire mettre en conformité deux compteurs électrique haute-tension de l'école 1 - Ruche se trouvant au sein du bâtiment abritant le musée de la bière, avenue Louis Bertrand;

Vu l'injonction de l'intercommunale de distribution d'électricité qui menace d'interrompre le projet NR-Click sur ce site;

Considérant que ladite intercommunale détient l'exclusivité des travaux sur le réseau électrique;

Vu le devis 2000125264 du 24 octobre 2013 valable jusqu'au 24 avril 2014;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 1er avril 2014 dans lequel celui-ci décide:

1. Approuver la commande de 2 compteurs électriques haute-tension auprès de notre adjudicataire annuel désigné pour la fourniture de matériel électrique
2. Imputer la dépense de 4.262,99 € à l'article 722/744EQ-51/-14 du budget extraordinaire 2014
3. Approuver la commande des travaux de raccordement des compteurs susmentionnés auprès de l'intercommunale de distribution d'électricité sans consultation de la concurrence en vertu de l'application de l'art. 26 §1er 1°f) de la loi du 15/06/2006 relative aux marchés publics
4. Imputer la dépense de 2.698,30 € à l'article 722/724IN-60/-51 du budget extraordinaire 2014
5. Financer la dépense totale par emprunt.

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 1er avril 2014.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a en f - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en haar latere wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

30.04.2014

Overwegende dat het noodzakelijk blijkt twee elektrische hoogspanningsmeters van school 1 - Bijenkorf in conformiteit te stellen, die zich in het gebouw bevinden dat het biermuseum huisvest, Louis Bertrandlaan;

Gelet op de aanmaning van de Intercommunale voor de elektriciteitsdistributie, die ermee dreigt het NR-Click-project op deze site te zullen onderbreken;

Overwegende dat genoemde intercommunale beschikt over het alleenrecht voor werken aan het elektriciteitsnet;

Gelet op het bestek 2000125264 van 24 oktober 2013, dat geldig is tot 24 april 2014;

Gelet op het Collegebesluit van 1 april 2014, houdende :

1. goedkeuring van de bestelling van 2 elektrische hoogspanningsmeters bij onze jaarlijkse aannemer aangeduid voor de levering van elektrisch materiaal
2. aanrekening van de uitgave ten bedrage van 4.262,99 € op artikel 722/744EQ-51/-14 van de buitengewone begroting over 2014;
3. goedkeuring van de bestelling van de aansluitingswerken van bovenvermelde meters bij de Intercommunale voor de Elektriciteitsdistributie zonder raadpleging van de concurrentie, bij toepassing van art. 26 § 1, 1^of) van de wet van 15/06/2006 betreffende de overheidsopdrachten
4. aanrekening van de uitgave van 2.698,30 € op artikel 722/724-IN-60/51 van de buitengewone begroting over 2014
5. financiering van de totale kosten met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

Bovenvermeld collegebesluit van 1 april 2014.

Ordre du jour n° 26 ==- Agenda nr 26

Place Solvay 2, locaux des services Sep-Sud et Latitude Nord - Remplacement des châssis et travaux divers - Mode de passation et conditions du marché - Pour information

Solvayplein 2, lokalen van de diensten Sep-Sud en Latitude Nord - Vervanging van het buitenschrijnwerk en diverse werken - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1^o a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 13 novembre 2013 de lancer un marché public pour les travaux de remplacement des châssis et travaux divers pour les locaux des services Sep-Sud et Latitude Nord sis Place Solvay 2, décision prise pour information par le conseil communal de novembre 2013;

Vu la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 21 janvier 2014 de ne pas attribuer ce marché, car les entrepreneurs ayant remis offre n'avaient pas pu remettre prix pour un poste du métré;

Considérant qu'il conviendrait de relancer un marché afin de réaliser ces travaux, en adaptant le métré sur base de l'expérience tirée du marché précédent;

Considérant que ledit poste serait retiré du présent marché;

Considérant que les travaux consisteraient, succinctement, au remplacement des châssis existants en ALU à l'identique; à des travaux de ragréage suite au remplacement des châssis et à la mise en

peinture (en option); à l'installation de deux systèmes de ventilation mécanique (alimentation et extraction) (en option); et enfin en la pose de contacts magnétiques sur les nouveaux châssis et adaptation du système d'alarme (en option);

Considérant que ces travaux seraient confiés au secteur privé;

Vu le Cahier Spécial des Charges Scha/Infra/2014/08 établi par les services communaux;

Considérant que le coût des travaux est estimé à 30.000€ TVAC, coût qui serait pris en charge par le subsidie FPGV 2013;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 1er avril 2014 dans lequel celui-ci décide de:

1. D'approuver le projet de relancer un marché de remplacement des châssis des locaux des services Sep-Sud et Latitude Nord, sis Place Solvay 2.
2. D'arrêter le mode de passation du marché: procédure négociée sans publicité, après consultation de 7 firmes;
3. De fixer les conditions du marché telles qu'énoncées dans le CSC Scha/Infra/2014/08.
4. D'imputer la dépense, estimée à 30.000€ TVAC, à l'article 300/724-IN-60/51 du budget extraordinaire 2014.
5. De financer la dépense par le subsidie FPGV 2013.

PREND POUR INFORMATION

La décision précitée du collège des bourgmestre et échevins du 1er avril 2014.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, § 1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het Collegebesluit van 13 november 2013 om een overheidsopdracht uit te schrijven voor de vervanging van het buitenschrijnwerk en diverse werken aan de lokalen van de diensten Sep-Sud en Latitude Nord, gelegen Solvayplein 2, besluit dat ter informatie werd genomen door de gemeenteraad van november 2013;

Gelet op het Collegebesluit van 21 januari 2014 om deze opdracht niet te gunnen, omdat de aannemers die een offerte hadden ingediend, voor één post van de meetstaat geen prijs hadden kunnen opgeven;

Overwegende dat het zou passen een nieuwe opdracht uit te schrijven om deze werken te laten uitvoeren, door het aanpassen van de meetstaat op basis van de conclusies getrokken uit de vorige opdracht;

Overwegende dat de post in kwestie in de nieuwe opdracht zou worden weggelaten;

Overwegende dat de werken, kort samengevat, zouden bestaan uit de identieke vervanging van de bestaande ALU-ramen, de uitvoering van herstellingen ten gevolge van deze vervangingen en het schilderen van de ramen (optie); de installatie van twee mechanische ventilatiesystemen (voeding en extractie) (optie); en ten slotte de plaatsing van magnetische contacten op de nieuwe ramen en de aanpassing van het alarmsysteem (optie);

Overwegende dat deze werken aan de privésector zouden worden toevertrouwd;

Gelet op het Bijzonder bestek Scha/Infra/2014/08, opgemaakt door de gemeentediensten;

Overwegende dat deze werken werden geraamd op 30.000 € BTWI, kosten die zouden worden gefinancierd met de toelage van het FGSB 2013;

Gelet op het collegebesluit van 1 april 2014 houdende :

1. goedkeuring van het project om een nieuwe opdracht uit te schrijven voor de werken betreffende de vervanging van de ramen van de lokalen van de diensten Sep-Sud en Latitude Nord, gelegen Solvayplein 2

2. vaststelling van de gunningswijze : onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, na raadpleging van 7 firma's;
3. vaststelling van de opdrachtvoorwaarden zoals opgesomd in het BB Scha/Infra/2014/08
4. aanrekening van de uitgave, geraamd op 30.000 € BTWI, op artikel 300/724-IN-60/51 van de buitengewone begroting over 2014
5. financiering van de kosten met de toelage van het FGSB 2013.

NEEMT TER INFORMATIE

voornoemd collegebesluit van 1 april 2014

Ordre du jour n° 27 -- Agenda nr 27

Mission d'étude visant à la rénovation des installations de chauffage et de régulation de plusieurs sites communaux - Mode de passation et conditions du marché - Pour information

Studieopdracht met het oog op de renovatie van de verwarmings- en regelingsinstallaties van verschillende gemeentelijke sites - Gunningwijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu le Plan Climat - Horizon 2020 adopté par la Commune de Schaerbeek;

Considérant que le département Infrastructures s'est vu confié la tâche de rajeunir les chaudières du CSA et de l'école 3 en 2010/2011, de l'école 10, du centre aéré d'Ittre, de l'école 5/6, du lycée Emile Max - Haecht en 2013/2014 et de moderniser les installations de régulation;

Considérant que les prochains sites visés sont l'hôtel communal, l'école 17 (section maternelle), l'école 1 - Ruche et l'institut Frans Fischer - section Eenens;

Considérant que les chaufferies choisies ont entre 25 et 30 ans et que par conséquent elles ne correspondent plus aux standards actuels et aux nouvelles normes PEB en vigueur en région de Bruxelles-Capitale;

Vu la nécessité de faire appel à un bureau d'étude privé en ingénierie HVAC pour l'établissement du projet technique, cahier des charges de travaux, analyse des offres, suivi du chantier, conseil et formation du personnel aux nouvelles technologies en présence;

Vu le cahier spécial des charges Scha/Infra/2014/009;

Considérant que ce marché serait à tranches conditionnelles, la tranche 1, ferme, concerne les projets de travaux à l'hôtel communal ainsi qu'à l'école 17 pour lesquels un crédit de 400.000 € est inscrit au budget extraordinaire de cette année, la tranche 2 serait confiée au bureau d'étude désigné, en 2015, à la double condition que ledit bureau ait donné entière satisfaction pour les deux premiers projets et que le crédit nécessaire de 400.000 € ait été inscrit au budget 2015;

Considérant par conséquent que le coût estimatif de 75.000 € pour cette étude porterait sur deux ans;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 1er avril 2014 dans lequel celui-ci décide:

1. Approuver les conditions du marché d'étude selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2014/009 et fixer le mode de passation selon la procédure négociée sans publicité après consultation de 12 bureaux spécialisés

2. Approuver la fixation de tranches conditionnelles au marché, la première en 2014, ferme, concernant les projets de travaux de deux sites prioritaires pour lesquels un crédit de 400.000 € est inscrit au budget extraordinaire de cette année, la seconde, en 2015, serait confiée au bureau d'étude à la double condition que le produit de son travail ait donné entière satisfaction pour les deux premiers projets et que le crédit nécessaire de 400.000 € pour les deux sites suivants ait été inscrit au budget 2015
3. Imputer la dépense estimée à 75.000 € pour moitié à l'article 104/733IN-60/-51 de 2014 et la seconde moitié en 2015
4. Financer la dépense par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 1er avril 2014.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 – tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het Klimaatplan - Horizon 2020 aangenomen door de Gemeente Schaarbeek;

Overwegende dat aan het Departement Infrastructuur de taak werd toevertrouwd om de stookketels te verjongen en de regelingsinstallaties te moderniseren : van het SAC en school 3 in 2010/2011, van school 10, het openluchtcentrum van Iltre, school 5/6, het Emile Max Lyceum - Haacht in 2013/2014; Overwegende dat de volgende sites in het rijtje zijn : het Gemeentehuis, school 17 (kleuterafdeling), school 1 - Bijenkorf en het Frans Fischer Instituut - afdeling Eenens;

Overwegende dat de stookketels in kwestie tussen 25 en 30 jaar oud zijn en ze bijgevolg niet meer beantwoorden aan de huidige standaards en nieuwe EPB-normen, van kracht in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de noodzaak om een beroep te doen op een privé studiebureau, gespecialiseerd in HVAC voor het opmaken van het technisch project, het lastenboek, het onderzoek van de offertes, de opvolging van de werf en het adviseren en opleiden van personeel i.v.m. de nieuwe aanwezige technieken;

Gelet op het bijzonder bestek Scha/Infra/2014/009;

Overwegende dat deze opdracht zou opgedeeld worden in voorwaardelijke schijven; de 1ste 'vaste' schijf betreft de werken aan het gemeentehuis en aan school 17, voor welke een krediet van 400.000 € ingeschreven is op de buitengewone begroting van dit jaar, de tweede schijf zou, in 2015, worden toevertrouwd aan het aangeduide studiebureau, onder de tweevoudige voorwaarde dat dit studiebureau volledige voldoening schenkt voor de twee eerste projecten en het noodzakelijke krediet van 400.000 € werd ingeschreven op de begroting 2015;

Overwegende dat bijgevolg de kostenraming voor deze studie ten belope van 75.000 € geldig is voor twee jaar;

Gelet op het collegebesluit van 1 april 2014 houdende :

1. goedkeuring van de voorwaarden van de studieopdracht volgens het bijzonder bestek Scha/Infra/2014/009 en vaststelling van de gunningswijze, namelijk de onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking na raadpleging van 12 gespecialiseerde bureaus;
2. goedkeuring van het vaststellen van voorwaardelijke schijven voor de opdracht, de eerste 'vaste' schijf in 2014, betreffende de ontwerpen van werken aan twee prioritaire sites, voor welke een krediet van 400.000 € ingeschreven is op de buitengewone begroting van dit jaar, de tweede, in 2015, zou worden toevertrouwd aan het studiebureau, onder de dubbele voorwaarde dat haar werk voor de beide eerste ontwerpen volledige voldoening heeft

30.04.2014

geschonken en het noodzakelijke krediet van 400.000 € voor de twee volgende sites werd ingeschreven op de begroting over 2015;

3. aanrekening van de uitgave, geraamd op 75.000 €, voor de helft op artikel 104/733IN-60/-51 van de buitengewone begroting over 2014 en de andere helft in 2015;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 1 april 2014.

Ordre du jour n° 28 -- Agenda nr 28

Halte-garderie "La Tanière des petits ours" sise 42 avenue Princesse Elisabeth - Travaux de stabilisation du pignon - Mode de passation et conditions du marché - Pour information

Kinderopvang "La Tanière des petits ours" gelegen 42 Prinses Elisabethlaan - Stabilisatie van de puntgevel - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux de stabilisation du pignon du bâtiment abritant la halte-garderie: "La Tanière des Petits Ours", avenue Princesse Elisabeth 40;

Considérant qu'il convient de confier ce marché de travaux à une entreprise privée par procédure négociée sur facture acceptée;

Considérant qu'une seule entreprise a remis prix;

Vu le devis du 7 mars 2014;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 22 avril 2014 dans lequel celui-ci décide:

1. Désigner la seule entreprise ayant remis prix pour l'exécution des travaux, par procédure négociée sur simple facture acceptée aux conditions de son offre du 7 mars 2014 et au prix forfaitaire de 1.936 €;
2. Imputer la dépense à l'article 844/724IN-60/-51 du budget extraordinaire 2014;
3. Financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 22 avril 2014.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en haar latere wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

30.04.2014

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 – tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat het noodzakelijk blijkt om de puntgevel te stabiliseren van het gebouw waar de kinderopvang "La Tanière des Petits Ours" gevestigd is, Prinses Elisabethlaan 40;

Overwegende dat het past deze opdracht van werken toe te vertrouwen aan een privéonderneming, bij onderhandelingsprocedure op aangenomen factuur;

Overwegende dat slechts één onderneming prijs heeft opgegeven;

Gelet op de offerte van 7 maart 2014;

Gelet op het Collegebesluit van 22 april 2014, houdende :

1. aanduiding van de enige onderneming die prijs heeft opgegeven voor de uitvoering van de werken, bij onderhandelingsprocedure op aangenomen factuur, aan de voorwaarden van haar offerte van 7 maart 2014, tegen de forfaitaire prijs van 1.936 €
2. aanrekening van de uitgave op artikel 844/724IN-60/-51 van de buitengewone begroting over 2014;
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

Bovenvermeld collegebesluit van 22 april 2014.

Ordre du jour n° 29 -- Agenda nr 29

Construction d'une crèche passive rue Marcel Mariën 26 - Mode de passation et des conditions du marché - Approbation

Bouw van een passief kinderdagverblijf Marcel Mariënstraat 26 - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Goedkeuring

Décision du Conseil -- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 234 relatif aux compétences du conseil communal et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures,

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures,

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, telle que modifiée à ce jour ;

Vu la décision du collège des Bourgmestre et Echevins du 28 décembre 2012 de désigner un bureau d'études pour la rédaction d'un cahier spécial des charges en vue de construire une crèche passive de 48 lits ;

Considérant que cette crèche serait construite rue Marcel Mariën 26 à 1030 Schaerbeek,

Considérant que le permis d'urbanisme a été notifié à la commune en date du 31 mars 2014;

Considérant qu'un budget de 1.450.000 € a été inscrit au budget extraordinaire 2014 pour construire la crèche ;

Considérant que ce projet pourrait bénéficier d'un subside de 500.000 € financés par le Ministère de la Région de Bruxelles-capitale;

Vu le cahier spécial des charges Scha/Infra/2014 /03 régissant le marché;

Considérant que le mode de passation du marché serait l'adjudication ouverte ;

Considérant que le montant total du métré estimatif s'élève à 1.450.000 €, TVA comprise (marge incluse);

DECIDE :

1. D'approuver le projet de construction d'une crèche passive de 48 lits sur le terrain sis rue Marcel Mariën 26 à 1030 Schaerbeek ;
2. de passer le marché par adjudication ouverte ;
3. de fixer les conditions du marché reprises dans le cahier spécial des charges dont références Scha/Infra/2014/03 déposé au dossier ;
4. d'approuver le texte de l'avis de marché à publier dans le Bulletin des Adjudications
5. d'imputer la dépense, estimée à 1.450.000 € TVAC, à l'article 844/ 724 IN-60/ 51 du budget extraordinaire de 2014
6. de financer la dépense par le subside régional fixé à 500.000 € et la part communale, par l'emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet van 24 juni 1988, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 234, betreffende de bevoegdheden van de gemeenteraad;

Gelet op de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motiveringsplicht van bestuurshandelingen, en latere wijzigingen;

Gelet op de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en latere wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, en latere wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, en latere wijzigingen;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het Collegebesluit van 28 december 2012 om een studiebureau aan te duiden voor het opstellen van het bijzonder bestek met het oog op de bouw van een passief kinderdagverblijf met 48 bedden;

Overwegende dat dit kinderdagverblijf zou worden gebouwd in de Marcel Mariënstraat 26 te 1030 Schaerbeek;

Overwegende dat de stedenbouwkundige vergunning op datum van 31 maart 2014 aan de gemeente werd betekend;

Overwegende dat een budget van 1.450.000 € ingeschreven werd op de buitengewone begroting over 2014 voor de bouw van dit kinderdagverblijf;

Overwegende dat dit project van een subsidie zou kunnen genieten van 500.000 €, toegekend door het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op het bijzonder bestek Scha/Infra/2014/03 dat deze aanneming regelt;

Overwegende dat de gunningswijze van deze opdracht de open aanbesteding zou zijn;

Overwegende dat het totale bedrag van de kostenraming 1.450.000 € bedraagt, BTW inbegrepen (marge inclusief);

BESLUIT :

1. het project goed te keuren om een passief kinderdagverblijf te bouwen met 48 bedden op het terrein gelegen Marcel Mariënstraat 26 te 1030 Schaerbeek;
2. de opdracht te gunnen bij open aanbesteding;
3. de voorwaarden van de opdracht, zoals opgenomen in het bij het dossier gevoegde bijzonder bestek met referentie Scha/Infra/2014/03, vast te leggen;
4. de tekst van het in het Bulletin der Aanbestedingen te publiceren bericht van opdracht goed te keuren;
5. de uitgave, geraamd op 1.450.000 €, BTW inbegrepen, aan te rekenen op artikel 844/724IN-60/51 van de buitengewone begroting over 2014;
6. de uitgave te financieren met de gewestsubsidie vastgesteld op 500.000 € en het gemeentelijke aandeel met een lening.

Comptabilité, espace public, transport ==- Boekhouding, openbare ruimte, vervoer
Ordre du jour n° 30 ==- Agenda nr 30

**Contrat de propreté conclu entre la commune et l'Agence régionale pour la propreté -
Approbation**

**Netheidscontract geloten tussen de Gemeente en het Gewestelijk Agentschap voor Netheid -
Goedkeuring**

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Décidé, par 36 voix contre 0 et 1 abstention(s). ==- Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 36 voix contre 0 et 1 abstention(s).

Vu les articles 117 et 135 de la nouvelle loi communale;

Vu le plan régional de propreté publique 2012 - 2017 adopté le 16 février 2012 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles -Capitale ;

Considérant le contrat de propreté 2013 - 2017 et ses annexes déposées au dossier ;

Considérant que le contrat de propreté 2013 - 2017 devrait déboucher sur une collaboration accrue entre les services opérationnels de la commune de Schaerbeek et de l'Agence Bruxelles-Propreté ;

Considérant les annexes du contrat confirmant cette volonté, notamment les annexes 1 et 2

- Annexe n°1 : PPC (Plan des Priorités Communales par rapport au Plan Propreté 2012-2017). Ce tableau reprend les objectifs du plan propreté 2012-2017 ; la Commune est appelée à choisir un ensemble de mesures dans lesquelles elle peut s'inscrire et marquer ses priorités. La Commune peut également ajouter ses objectifs propres qui ne sont pas cités dans le Plan.
- Annexe n°2 : PPAC (Plan Pluriannuel d'Actions Communales). Ce document reprend les actions et engagements que la Commune compte effectuer pendant les cinq années de la durée du Contrat et qui sont financés par la subvention régionale.
- Annexe n°3 : PAU (Programme Annuel d'Utilisation de la subvention). Ce document reprend les actions entreprises par la Commune dans l'année en cours et financées par la subvention régionale de propreté publique .
- Annexe n°4 : RAA (Rapport Annuel d'Activités communales). Ce document, adapté, reprend le rapport annuel contenant diverses informations liées à la propreté.

Considérant que la signature du contrat de propreté induit le versement d'un subside annuel de l'ordre de 515.993 € ;

Considérant que ce subside permet à l'administration de couvrir une partie de ses frais de personnel, ses frais de fonctionnement et d'investissement en matière de propreté publique ;

Vu la décision du collège du 8 avril 2014 approuvant le nouveau Contrat de Propreté 2013 - 2017;

DECIDE :

de conclure avec l'Agence Régionale pour la Propreté , le Contrat de Propreté 2013 - 2017 dont le texte figure en annexe

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 117 en 135 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op het gewestelijk Netheidsplan 2012 - 2017 op 16 februari 2012 aangenomen door de Brusselse Hoofdstelijke Regering ;

Overwegende het netheidscontract 2013-2017 en zijn bij het dossier gevoegde bijlagen;

Overwegende dat het netheidscontract 2013-2017 tot doel heeft een versterkte samenwerking te bewerkstelligen tussen de operationele diensten van de gemeente Schaarbeek en het Agentschap Net Brussel;

Overwegende de bijlagen bij het contract, die deze doelstelling bevestigen, met name de bijlagen 1 en 2;

- Bijlage nr. 1 : PGP (Prioriteitenplan van de gemeenten voor het Netheidsplan 2012-2017). Deze tabel herneemt de doelstellingen van het netheidsplan 2012-2017; de Gemeente wordt verzocht om een geheel van maatregelen te kiezen die zij overweegt in te voeren en haar prioriteiten hierbij te kennen te geven. De Gemeente kan eveneens eigen doelstellingen toevoegen, die niet in het Plan zijn aangegeven.
- Bijlage nr. 2 : GMAP (Gemeentelijk Meerjarenactieplan). Dit document bepaalt de acties en verplichtingen die de Gemeente wenst aan te gaan tijdens de vijfjarige duur van het Contract en die met een gewestsubsidie worden gefinancierd.
- Bijlage nr. 3 : JBP (Jaarlijks bestedingsprogramma). Dit document bepaalt de acties ondernomen door de Gemeente tijdens het lopende jaar en gefinancierd met een gewestsubsidie 'openbare netheid'.
- Bijlage nr. 4 : JGA (Jaarverslag van de gemeentelijke activiteiten). Dit aangepast document herneemt het jaarverslag dat diverse informatie bevat betreffende de openbare netheid.

Overwegende dat de ondertekening van het netheidscontract het storten met zich meebrengt van een jaarlijkse toelage van om en bij 515.993 €;

Overwegende dat deze toelage het gemeentebestuur toelaat een deel van haar personeels-, werkings- en investeringskosten inzake openbare netheid te dekken;

Gelet op het Collegebesluit van 8 april 2014 houdende goedkeuring van het nieuwe Netheidscontract 2013-2017;

BESLUIT :

Met het Gewestelijk Netheidsagentschap het Netheidscontract 2013-2017, waarvan tekst in bijlage, af te sluiten.

Contrats de quartier ==- Wijkcontracten

Ordre du jour n° 31 ==- Agenda nr 31

Contrat de quartier durable Reine-Progrès - Protocole d'accord Beliris relatif aux opérations concernées - Approbation

Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang - Protocolakkoord Beliris inzake de betrokken operaties - Goedkeuring

Décision du Conseil ==- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine. ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 27 mai 2010 portant exécution de cette ordonnance ;

Vu l'approbation du 13 décembre 2012 par l'Exécutif du programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès;

Vu l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993 et ses avenants ;

Vu la décision du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 13 décembre 2012 approuvant les projets à imputer à charge de l'accord de coopération pour le contrat de quartier durable Reine-Progrès à Schaerbeek pour un budget maximal de 3.125.000,00 EUR (TVA comprise);

Considérant la nécessité de définir les droits et obligations de chacune des parties à la présente convention d'exécution;

Vu le protocole d'accord dressé à cette fin ;

30.04.2014

DECIDE :

d'approuver le projet de protocole d'accord déposé au dossier, précisant les droits et obligations de l'Etat fédéral, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commune de Schaerbeek dans le cadre des études et travaux relatifs au contrat de quartier durable Reine-Progrès et de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de son exécution.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 24 december 1993 met betrekking tot openbare aanbestedingen voor werken en sommige aanbestedingen voor werken, leveringen en diensten;
Gelet op het koninklijk besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor werken, leveringen en diensten en de gunning van openbare werken;
Gelet op de organieke ordonnantie van 28 januari 2010 betreffende de stadshernieuwing;
Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 27 mei 2010 met betrekking tot de uitvoering van deze ordonnantie;
Gelet op de goedkeuring van 13 december 2012 van het programma van het duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang door de Executieve;
Gelet op het Samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 15 september 1993 en zijn bijakten;
Gelet op de Beslissing van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 13 december 2012 houdende de goedkeuring van de projecten die geïmputeerd worden op het Samenwerkingsakkoord voor het duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang te Schaerbeek ten beloop van een maximaal budget van 3.125.000,00 EUR (BTW inbegrepen);
Overwegende de noodzaak om de rechten en verplichtingen te definiëren van elk van de partijen bij onderhavige uitvoeringsovereenkomst;
Gelet op het te dien einde opgemaakt ontwerp van protocolovereenkomst;

BESLUIT :

het aan het dossier bijgevoegde ontwerp van protocolovereenkomst waarin de rechten en verplichtingen van de Federale Staat, de Brusselse Hoofdstedelijke Regering en de gemeente Schaerbeek in het kader van de studies en de werken betreffende de duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang omschreven zijn goed te keuren en het college van burgemeester en schepenen met de uitvoering ervan te belast

Ordre du jour n° 32 -=- Agenda nr 32

Contrat de quartier durable Reine-Progrès - Opération 1-2 – Construction d'un pôle d'équipements de quartier comprenant une halte-accueil et une salle polyvalente sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 - Révision du budget de la mission d'études - Approbation

Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang - Operatie 1-2 – Bouwen van een uitrustingspole voor de wijk met als inhoud een opvang en een polyvalente zaal op de bouwgronden gelegen Gaucheretstraat 145 en 147 en Jollystraat 142-146 - Budgetherziening voor de studieopdracht - Goedkeuring

Décision du Conseil -=- Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;
Vu l'Ordonnance du 28 janvier 2010, organique de la revitalisation des quartiers;

30.04.2014

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 27 mai 2010 portant exécution de cette Ordonnance;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 13 décembre 2012 approuvant le programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès ;

Considérant que la construction d'un pôle d'équipements de quartier comprenant une halte-accueil et une salle polyvalente sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 constitue l'opération 1-2 de ce programme à laquelle s'ajoute, en opération associée, la construction de locaux scolaires financée sur fonds propres par la commune ;

Considérant que ces travaux doivent être précédés d'une étude à confier à un bureau extérieur ;

Considérant que le marché d'étude peut être passé par procédure négociée avec publicité conformément à l'article 17§3 4° de la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;

Vu le cahier des charges SCHAE / INFRA / 2013 / CQDRP/1-2 dressé à cette fin ;

Vu la délibération du conseil communal du 27 février 2013 approuvant le principe d'élaboration d'une étude dans le cadre de l'opération citée précédemment, les modalités de passation du marché et l'imputation de la dépense de 271.915,00-€ TVAC à l'article 922/733-CQ-60/09

Vu que le montant autorisé par le Conseil résultait d'une erreur de transcription;

Considérant que la correction de cette erreur aboutit à l'estimation des frais d'études suivantes : 323.250,00-€ TVAC (soit une majoration de 152.566,28-€) pour l'opération du contrat de quartier et à 145.066,00-€ TVAC (soit une majoration de 59.834,72-€) pour les locaux scolaires, pour un total de 468.316,00-€ TVAC (soit une majoration de 212.401,00-€);

Considérant qu'un montant de 16.000-€ TVAC est prévu pour couvrir les frais d'indemnisation au profit des candidats sélectionnés qui auront remis une offre régulière et que ne se seront pas vu attribuer le marché ;

Considérant que ces frais seront inscrits à l'article 922/733-CQ-60/09 du budget extraordinaire 2014 et sont subsidiés par la Région à concurrence de 333.183,00-€ TVAC ;

Considérant que la révision des coûts d'études n'entraîne pas d'augmentation du coût total de l'opération,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 22 avril 2014 ;

DECIDE :

1. d'approuver la révision des coûts d'études portant sur la construction d'un pôle d'équipements de quartier comprenant une halte-accueil, une salle polyvalente et des locaux scolaires sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 ;
2. d'imputer la dépense de 212.401,00-€ TVAC à l'article 922/733-CQ-60/09 du budget extraordinaire de 2014 ;
3. de prendre acte de la subsidiation de cette dépense à concurrence de 129.550,83-€ dans le cadre du contrat de quartier durable Reine-Progrès ;
4. de financer la part communale, soit le solde, par un emprunt au taux en vigueur au moment de sa conclusion.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 24 december 1993 met betrekking tot openbare aanbestedingen voor werken en sommige aanbestedingen voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor werken, leveringen en diensten en de gunning van openbare werken;

Gelet op de organieke ordonnantie van 28 januari 2010 voor de herwaardering van de wijken;

Gelet op het besluit van de Executieve van 27 mei 2010 inzake de uitvoering van deze ordonnantie;

Gelet op het besluit van de Executieve van 13 december 2013 dat het programma van het duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang goedgekeurt;

Overwegende dat de bouw van een uitrustingspool voor de wijk met een kinderopvang en een polyvalente zaal op de bouwterreinen in de Gaucheretstraat 145 en 147 en de Jollystraat 142-146 de operatie 1-2 van dit programma vormt waar bijkomt, als samengaande operatie, de bouw van schoollokalen gefinancierd met eigen middelen van de gemeente;

Overwegende dat deze werken moeten worden voorafgegaan door een studie die moet worden toevertrouwd aan een extern bureau;

Overwegende dat de studieopdracht kan worden gegund via een onderhandelingsprocedure met bekendmaking overeenkomstig artikel 17§3 4° van de wet van december 1993 betreffende de overheidsopdrachten;

Gelet op het bestek SCHAE / INFRA / 2013 / CQDRP/1-2 dat hiertoe werd opgesteld;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 27 februari 2013 waarbij het principe van de uitwerking van een studie in het kader van de voornoemde operatie, de gunningsvoorwaarden van de opdracht en het boeken van de uitgave van 271.915,00-€ BTW inbegrepen op artikel 922/733-CQ-60/09, werden goedgekeurd;

Gezien het bedrag toegestaan door de raad het gevolg was van een schrijffout;

Overwegende dat de verbetering van deze fout heeft geleid tot de volgende raming van de studiekosten: 323.250,00-€ BTWI (hetzij een vermeerdering met 152.566,28-€) voor de operatie van het wijkcontract en 145.066,00-€ BTWI (hetzij een vermeerdering met 59.834,72-€) voor de schoollokalen, voor een totaal van 468.316,00-€ BTWI (hetzij een vermeerdering met 212.401,00-€); Overwegende dat een bedrag van 16.000-€ BTWI voorzien is voor het dekken van de kosten van de schadevergoeding ten bate van de geselecteerde kandidaten die een regelmatige offerte hebben ingediend en aan wie de opdracht niet werd gegund;

Overwegende dat deze kosten zullen geboekt worden op artikel 922/733-CQ-60/09 van de buitengewone begroting 2014 en gesubsidieerd door het Gewest voor een bedrag van 333.183,00-€ BTWI;

Overwegende dat de herziening van de studiekosten geen vermeerdering van de totale kost van de operatie met zich brengt,

Op voorstel namens het College van Burgemeester en Schepenen op 22 april 2014;

BESLIST

1. de herziening van de studiekosten voor de bouw van een uitrustingspool voor de wijk met een kinderopvang, een polyvalente zaal en schoollokalen op de bouwterreinen in de Gaucheretstraat 145 en 147 en de Jollystraat 142-146, goed te keuren;
2. de uitgave van 212.401,00-€ BTWI te boeken op artikel 922/733-CQ-60/09 van de buitengewone begroting van 2014;
3. akte te nemen van de subsidiering van deze uitgave voor een bedrag van 129.550,83-€ in het kader van het duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang;
4. het gemeentelijk deel, hetzij het saldo, te financieren door middel van een lening aan de rente die van kracht is op het ogenblik van de ondertekening.

SERVICES COMMUNAUX SPÉCIFIQUES == SPECIFIEKE DIENSTEN VOOR DE BEVOLKING

Enseignement néerlandophone == Nederlandstalig Onderwijs

Ordre du jour n° 33 == Agenda nr 33

Enseignement Communal Néerlandophone - Prolongation convention (2014-2020) et expansion du "scholengemeenschap 'Groot-Bos-aan-Zee'"

Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs - Verlening overeenkomst (2014-2020) en uitbreiding van de scholengemeenschap 'Groot-Bos-aan-Zee'

Décision du Conseil == Beslissing van de raad

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de la décision prise par le collège des bourgmestre et echevins le 31 mai 2011;

Compte tenu de la décision du conseil communal du 22 juin 2011;

Compte tenu du décret de la 'Vlaamse Gemeenschap 'Basisonderwijs' de 25/02/1997 (M.B.17/04/1997), notamment 'HOOFDSTUK VIII bis';

Compte tenu de la décision du Vlaamse regering concernant 'puntenenveloppen voor de scholengemeenschappen basisonderwijs' (M.B. 11/06/2004);

Compte tenu de la circulaire 'Scholengemeenschappen basisonderwijs' BaO/2005/11 de 30/06/2005;

Compte tenu de la circulaire 'Puntenenveloppen voor scholen en scholengemeenschappen basisonderwijs: personeelsformatie en personeelsaspecten' BaO/2005/12 de 30/06/2005;

DECIDE

1. d'approuver la prolongation de la convention (2014-2020) du scholengemeenschap 'Groot-Bos-Aan-Zee'.

2. considérant :

- les arguments donnés dans l'exposé pour le Collège du 22 avril 2014;
- l'accord des directions scolaires du GBAZ;
- le fait que le pouvoir organisateur école de GBS Everheide, la commune d'Evere, remplit les conditions fixées par le Comité de gestion de GBAZ;
- que cet élargissement signifie un renforcement du GBAZ;

3. d'approuver l'extension du scholengemeenschap 'Groot-Bos-Aan-Zee' avec l'école communale 'Everheide'.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het collegebesluit van 31 mei 2011;

Gelet op het besluit van de gemeenteraad van 22 juni 2011;

Gelet op het décret van de Vlaamse Gemeenschap 'Basisonderwijs' van 25/02/1997 (B.S.17/04/1997), in het bijzonder HOOFDSTUK VIIIbis;

Gelet op het besluit van de Vlaamse regering betreffende de 'puntenenveloppen voor de scholengemeenschappen basisonderwijs' (B.S.11/06/2004);

Gelet op de omzendbrief 'Scholengemeenschappen basisonderwijs' BaO/2005/11 van 30/06/2005;

Gelet op de omzendbrief 'Puntenenveloppen voor scholen en scholengemeenschappen basisonderwijs: personeelsformatie en personeelsaspecten' BaO/2005/12 van 30/06/2005;

BESLUIT

1. in te stemmen met de verlening van de overeenkomst (2014-2020) van de scholengemeenschap 'Groot-Bos-aan-Zee'.

2. overwegende :

- de argumenten gegeven in de uiteenzetting voor het college van 22 april 2014;
- het akkoord van de betrokken schooldirecties van GBAZ;
- het feit dat het schoolbestuur van GBS Everheide, het gemeentebestuur van Evere, voldoet aan de voorwaarden gesteld door het beheerscomité van GBAZ;
- dat deze uitbreiding een versterking van GBAZ betekent;

3. in te stemmen met de uitbreiding van de scholengemeenschap 'Groot-Bos-aan-Zee' met Gemeentelijke Basisschool 'Everheide'.

* * *

Madame Alic entre en séance -- Mevrouw Alic treedt ter vergadering.

* * *

* * * * *

M. le Bourgmestre : en raison du petit changement de dernière minute qu'on a évoqué tout à l'heure, donc je vous indique qu'au point 4 sur le plan de gestion 2013/2015, on soumet au vote l'adoption du plan de gestion tel que M. De Herde vous l'a exposé qui a fait l'objet d'une négociation avec les Autorités de Tutelle et nous ajoutons à la délibération l'adoption d'un avenant à la convention que nous avons signé avec la Région qui permet, enfin par laquelle nous recevons 9.600.000, document qui nous est parvenu aujourd'hui seulement et donc nous vous demandons de l'ajouter dans le vote et la délibération. D'accord ? J'invite M. le Secrétaire communal à procéder à l'appel nominal

M. Goldstein : simplement pour expliquer, mais pour expliquer que nous nous abstenons sur le point 4, il est d'ailleurs d'usage que l'opposition d'habitude s'oppose à ce genre d'acte budgétaire, nous nous abstenons, mais c'est une abstention constructive et positive.

M. Verzin : M. le Bourgmestre, le groupe MR fera de même puisque nous apprécions effectivement le travail qui a été fourni par les fonctionnaires à la fois de Schaerbeek et de la Région et comme d'autres l'ont dit ici, nous attendons évidemment des alliés futurs pour voir comment tout cela va évoluer.

* * * * *

* * * * *

Après le point 33 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na het punt 33 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : M.-h. Bernard Clerfayt; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier; MM.-hh. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Mohamed Lahlali, Mmes-mevr. Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, Derya Alic, Mahinur Ozdemir, M.-h. Frédéric Nimal, Mme-mevr. Filiz Güles, M.-h. Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Yves Goldstein, Mmes-mevr. Catherine Moureaux, Döne Sönmez, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mmes-mevr. Lorraine de Fierlant, Joëlle Van Zuylen, MM.-hh. Quentin van den Hove, Bram Gilles, Mme-mevr. Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly.

* * * * *

30.04.2014

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O
 NON – NEEN : N
 ABSTENTION – ONTHOUDING : -
 PAS DE VOTE – GEEN STEM : _____

POINTS DE L'O.J. PUNTEN AGENDA		3, 5-24, 26-29, 31-33	2	4
BERNARD GUILLAUME		O	O	O
ETIENNE NOEL		_____	_____	_____
GEORGES VERZIN		O	N	-
MICHEL DE HERDE		O	O	O
JEAN-PIERRE VAN GORP		O	O	-
DENIS GRIMBERGHS		O	O	O
CECILE JODOGNE		O	O	O
EMIN OZKARA		_____	_____	_____
SAÏT KÖSE		O	O	O
MOHAMED LAHLALI		O	O	-
LAURETTE ONKELINX		O	O	-
ISABELLE DURANT		O	O	O
HALIS KÖKTEN		_____	_____	_____
SADIK KÖKSAL		O	O	O
IBRAHIM DÖNMEZ		_____	_____	_____
DERYA ALIC		O	O	-
MAHINUR OZDEMIR		O	O	O
FREDERIC NIMAL		O	O	O
FILIZ GÜLES		O	O	O
ABOBAKRE BOUHJAR		O	O	-
MOHAMED EL ARNOUKI		O	O	O
YVAN DE BEAUFFORT		_____	_____	_____
ANGELINA CHAN		O	N	-
MOHAMED REGHIF		O	O	O
MOHAMED ECHOUEL		O	O	O
VINCENT VANHALEWYN		O	O	O
YVES GOLDSTEIN		O	O	-
HASAN KOYUNCU		_____	_____	_____
CATHERINE MOUREAUX		O	O	-
DÖNE SÖNMEZ		O	O	-
ADELHEID BYTTEBIER		O	O	O
JAMILA SANHAYI		_____	_____	_____
SOPHIE QUERTON		O	O	O
DEBORA LORENZINO		O	O	O
BURIM DEMIRI		O	O	O
AXEL BERNARD		O	O	N
SEYDI SAG		O	O	O
LORRAINE DE FIERLANT		O	O	O
ABDALLAH KANFAOUI		_____	_____	_____
JOËLLE VAN ZUYLEN		O	O	O
QUENTIN VAN DEN HOVE		O	O	O
BARBARA TRACHTE		_____	_____	_____
BERRIN SAGLAM		_____	_____	_____
BRAM GILLES		O	O	O
ASMA METTIOUI		O	O	O
THOMAS ERALY		O	O	O
BERNARD CLERFAYT		O	O	O
OUI-JA		37	35	26
NON-NEEN		0	2	1
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN		0	0	10

30.04.2014

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : 0
 NON – NEEN : N
 ABSTENTION – ONTHOUDING : -
 PAS DE VOTE – GEEN STEM : _____

POINTS DE L'O.J. PUNTEN AGENDA	25	30		
BERNARD GUILLAUME	0	0		
ETIENNE NOEL	_____	_____		
GEORGES VERZIN	0	0		
MICHEL DE HERDE	0	0		
JEAN-PIERRE VAN GORP	0	0		
DENIS GRIMBERGHS	0	0		
CECILE JODOGNE	0	0		
EMIN OZKARA	_____	_____		
SAÏT KÖSE	0	0		
MOHAMED LAHLALI	0	0		
LAURETTE ONKELINX	0	0		
ISABELLE DURANT	0	0		
HALIS KÖKTEN	_____	_____		
SADIK KÖKSAL	0	0		
IBRAHIM DÖNMEZ	_____	_____		
DERYA ALIC	0	0		
MAHINUR OZDEMIR	0	0		
FREDERIC NIMAL	0	0		
FILIZ GÜLES	0	0		
ABOBAKRE BOUHJAR	0	0		
MOHAMED EL ARNOUKI	0	0		
YVAN DE BEAUFFORT	_____	_____		
ANGELINA CHAN	0	0		
MOHAMED REGHIF	0	0		
MOHAMED ECHOUEL	0	0		
VINCENT VANHALEWYN	0	0		
YVES GOLDSTEIN	-	0		
HASAN KOYUNCU	_____	_____		
CATHERINE MOUREAUX	0	0		
DÖNE SÖNMEZ	0	0		
ADELHEID BYTTEBIER	0	0		
JAMILA SANHAYI	_____	_____		
SOPHIE QUERTON	0	0		
DEBORA LORENZINO	0	0		
BURIM DEMIRI	0	0		
AXEL BERNARD	0	-		
SEYDI SAG	0	0		
LORRAINE DE FIERLANT	0	0		
ABDALLAH KANFAOUI	_____	_____		
JOËLLE VAN ZUYLEN	0	0		
QUENTIN VAN DEN HOVE	0	0		
BARBARA TRACHTE	_____	_____		
BERRIN SAGLAM	_____	_____		
BRAM GILLES	0	0		
ASMA METTIOUI	0	0		
THOMAS ERALY	0	0		
BERNARD CLERFAYT	0	0		
OUI-JA	36	36		
NON-NEEN	0	0		
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	1	1		

Résultat des votes anonymes – Uitslag van anonieme bestemmingen

Numéro du point/ Punt nummer	Oui/ Ja	Non/ Nee	Abstention/ Onthouding
CS 71	29	7	0

* * * * *

M. le Bourgmestre : voilà les points sont adoptés. Nous allons poursuivre l'ordre du jour, mais puisqu'on vient dans les interventions précédentes de remercier les fonctionnaires qui ont contribué, collaboré à l'élaboration du plan de gestion, je voudrais me permettre, parce que j'ai oublié de le faire en début de séance, remercier je crois en votre nom à tous les fonctionnaires de la commune de Schaerbeek qui ont élaboré la candidature que la commune a introduite au Bloomberg Mayors Challenge, qui est un projet novateur en termes d'accompagnements des citoyens pour la gestion de leurs factures énergétiques, projet qui a été retenu. Vous savez que Bloomberg, l'ancien Maire de New-York a une fondation philanthropique, il avait déjà lancé un grand projet, un grand appel à projets au sein des villes américaines les invitant à déposer des projets novateurs permettant d'améliorer le sort de leurs populations. 200 villes américaines ont participé, 5 ont été sélectionnées à l'issue d'un processus de longue sélection : la ville qui a gagné Santa Barbara en Californie qui a gagné un prix de 5 millions de dollars pour mettre en œuvre un projet tourné autour de l'apprentissage de la langue pour les primo-arrivants. La ville de Chicago était 2^{ème}, elle a eu 1 million de dollars pour mettre en œuvre un projet d'ouverture des banques de données publiques détenues par la ville pour les mettre à la disposition du public pour qu'ils puissent contribuer à utiliser l'information disponible à améliorer le sort des populations sur base des informations disponibles et donc d'autres villes encore. M. Bloomberg a lancé un appel similaire en Europe en automne 2013 invitant toutes les villes de plus de 100.000 habitants à participer. Schaerbeek a donc reçu une invitation comme tout le monde à participer à cet appel pour mettre en œuvre un programme, un projet original, novateur et transposable dans d'autres villes pour améliorer le sort de la population. Et le service DSD, département stratégique et durable, et quelques fonctionnaires ont donc élaboré un programme, un projet qui a été rentré au mois de janvier à la Fondation Bloomberg, qui vise à faire une photographie aérienne par drone, une chromographie, thermographie pardon par drone pour survoler Schaerbeek et déterminer la déperdition énergétique des bâtiments, de placer cette information sur un site internet qui la rende accessible aux propriétaires ou aux occupants afin qu'ils puissent, à l'aide de conseils qu'il faudra leurs préparer, prendre les mesures nécessaires pour réduire leurs factures énergétiques. Voilà le projet qui a été introduit, avec un seul compteur Mme Durant. La Fondation Bloomberg a reçu 155 projets à travers l'Europe. Elle vient de faire une 1^{ère} sélection et elle a retenu 21 villes pour la 2^{ème} phase. Dans ces 21 villes, vous trouvez pratiquement toutes les grandes capitales européennes, Oslo, Vienne, Bratislava, Rome, Madrid, Londres, Edimbourg, Paris, Amsterdam et Schaerbeek, c'est la seule ville belge qui a été retenue. Donc Schaerbeek est la seule ville belge qui a été retenue, donc on est assez fiers par rapport aux autres soyons clairs, mais peu importe, ce qui importe c'est de poursuivre maintenant. Nos fonctionnaires vont être invités, vont être accompagnés par un bureau de consultants, c'est financé par la Fondation Bloomberg, pour affiner le projet, le rendre plus réaliste, l'examiner dans ses moindres détails. Ils seront invités à un séminaire de travail à Berlin dans 1 mois et demi et un second séminaire je crois au mois de juillet. Il y aura une sélection qui sera alors opérée par la Fondation Bloomberg qui rendra sa décision à l'automne. Nous espérons donc être au moins dans les 5 lauréats : le 1^{er} aura 5 millions d'euros et les 4 suivants : 1 million d'euros, donc ce serait une très belle opération que de réussir celle-là. On a déjà gagné cette 1^{ère} étape et nous faisons confiance à nos fonctionnaires du service DSD pour aboutir à nous faire sélectionner à la 2^{ème} étape. C'est d'autant plus difficile que nous concourrons avec des villes bien plus structurées et organisées que nous. Pour un simple exemple : Amsterdam : Amsterdam a dans son département subsides et projets novateurs 30 personnes qui travaillent, à Schaerbeek c'est 3 fonctionnaires qui ont fait ce projet grosso-modo avec le soutien de la Direction, à Amsterdam c'est 30 fonctionnaires. Donc on a des compétiteurs de taille, mais le petit Poucet ou David peut parfois triompher des grands Goliath et donc on y croit. Voilà, nous allons reprendre l'ordre du jour.

* * * * *

ORDRE DU JOUR (REPRISE) == AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX == PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

Ordre du jour n° 34 == Agenda nr 34

Le paiement des redevances garderies et la modification de la fréquentation (Demande de Madame Catherine MOUREAUX)

Het betalen van de bijdragen voor de kinderopvang en de wijziging van de bezoeken (Verzoek van Mevrouw Catherine MOUREAUX)

Mme Moureaux : M. l'Echevin, les parents des enfants fréquentant les écoles communales de Schaerbeek ont reçu courant du mois de mars les factures de garderies pour la période qui s'étendait du début de l'année scolaire à cette date. Suite à tous les débats que nous avons eus sur le sujet, vous vous étiez engagé souvenez-vous à faciliter le paiement aux familles en acceptant son étalement. Aujourd'hui, si les factures sont bel et bien établies mois par mois, elles sont par contre toutes à payer endéans les 15 jours et vous avez donc demandé aux familles de déboursier des sommes qui, si je ne trompe pas, devaient avoisiner en moyenne les 200€ en une fois. C'est l'inverse d'un étalement. Alors mes questions : 1^{ère} question : pourquoi les factures ont-elles été émises avec autant de retard ? 2^{ème} question : quelle solution avez-vous ou allez-vous proposer aux familles pour faire face aux sommes importantes que vous avez réclamées ? La suite, 3^{ème} question : toutes les autres factures pour cette année scolaire, comment allez-vous faire ? Est-ce qu'elles vont arriver également après 6 mois, ce serait en septembre en une fois comme cette fois-ci, avec les mêmes problèmes. Et puis par ailleurs, je me permets de revenir sur une interpellation, question orale, qui avait été requalifiée par le Collège en question écrite en octobre 2013, à laquelle à ce jour je n'ai toujours pas reçu de réponse, qui concerne le même sujet. Plus particulièrement les conséquences en termes de fréquentations par les enfants et en termes d'engagements du personnel des garderies de votre nouvelle politiqueAlors le 12 novembre, j'avais eu une réponse de votre part disant que les éléments n'étaient pas encore disponibles concernant la fréquentation. Le sont-ils aujourd'hui et si ce n'est pas le cas qu'avez-vous prévu pour examiner ces questions ? Je peux préciser mes questions : le nombre d'enfants accueillis, le total par école, est-ce qu'il y a des écoles où la réglementation a entraîné des modifications de fréquentations plus importantes que dans d'autres écoles, le personnel affecté aux garderies : est-ce que la modification de la politique tarifaire a induit une évolution du personnel, dans quelles écoles si c'est le cas ? Et puis, il y avait également une question concernant le nombre de demandes de réduction des montants à payer par les parents et donc combien de demandes de réduction des montants avez-vous reçues au total, il y a-t-il moyen de connaître par école la situation des demandes de réduction de participation aux frais et l'issue favorable, défavorable et pour quelles raisons que vous leurs avez données, je vous remercie.

M. Verzin : oui dans le même ordre d'idées que Mme Moureaux, je n'ai toujours pas reçu à ce jour de réponse des services de l'instruction publique ou du service de l'enseignement puisqu'on l'appelle ainsi aujourd'hui, à cette question précise qui avait été posée sur la comparaison des indices de fréquentations 2012-2013 et 2013-2014 et donc si l'Echevin peut répondre à cette question en même temps qu'il répond à Mme Moureaux, ça me ferait grandement plaisir.

M. Bernard : c'est exactement un même style de questions puisque j'avais aussi déposé une question il y a 4 mois sur le nombre de réductions qui avaient été demandées et accordées et sur la jurisprudence qui avait été instaurée par le Collège des Bourgmestre et Echevins et donc je voulais savoir, puisque cette question avait été renvoyée en question écrite, je pense qu'il y a un délai d'un mois pour pouvoir répondre pour l'administration, le temps imparti est largement écoulé et je voulais savoir si on pouvait enfin répondre à ma question.

M. De Herde : l'intervenant principal et aux 2 co-interpellant, je me dois de présenter les excuses du département qui comme vous le savez a beaucoup, beaucoup de travail et malheureusement frappé par quelques maladies des membres de son administration et donc ils n'ont pas encore la capacité de répondre précisément à chacune de vos questions. Néanmoins, j'ai ici une série d'éléments de réponses qui sont des éléments partiels et qui doivent pouvoir vous éclairer. Donc relativement d'abord aux questions posées par Mme Moureaux, pourquoi est-ce que les factures ont été envoyées avec retard ? Pour 3 raisons : la 1^{ère} c'est qu'on a modifié le Règlement comme vous le savez tardivement et comme c'est un changement de système, il fallait laisser le temps à

l'administration de prendre ce dossier en mains. Il y a un certain nombre de factures pour certaines écoles qui ont été émises dès novembre 2013, mais c'est vrai que dans d'autres écoles les premières factures sont arrivées seulement en mars 2014. Tout ça est en voie de régularisation, on doit avancer comme explication, outre celle que je viens de citer, effectivement quelques maladies de jeunesse du logiciel dans lequel il fallait encoder les facturations, une trop grande quantité d'informations qui est arrivée en une fois, quelques erreurs d'encodages mais qui sont des erreurs humaines par les personnes qui devaient encoder et la mise en place d'un protocole clair entre les différents secrétariats des écoles, le département central et aussi l'administration des finances. A l'une ou l'autre exception près, ces différents écueils sont aujourd'hui levés et toutes les factures encore en souffrances seront émises à un rythme régulier. En plus, je vous passe les détails mais il y a une plateforme en ligne qui a été mise en place pour les différents fonctionnaires qui traitent les dossiers afin aussi d'accroître les contrôles et d'éviter au maximum les erreurs de manipulations et pour l'année prochaine, une formation est doré et déjà prévue au mois de juin pour tous les intervenants pour bien que chacun soit au faite des bonnes pratiques d'encodages et d'utilisation du logiciel dit « regard ». Par ailleurs la recette justement est aussi en attente d'une extension du fameux logiciel ONIX qui leur permettra plus facilement d'émettre toute une série de factures. Soyons clair : les modèles de factures sont des modèles uniques et il est vrai qu'il est mis, Mme Moureaux vous avez raison, que les parents sont invités à payer dans les 15 jours. Mais des instructions très claires ont été données au service de la recette et aussi une information a été diffusée dans les écoles, que pour les gens qui avaient choisi une facture globale, il leur est loisible de la payer en plusieurs fois, la seule chose qui leur est demandée c'est de toujours évidemment de noter dans leur paiement le n° de référence de la facture en question. Mais je peux vous assurer que pour 90% des gens qui avaient choisi des paiements uniques, ces paiements uniques ont été réalisés et donc certains parents précautionneux n'ont pas oublié de laisser un peu d'argent de côté pour pouvoir honorer la facture globale qui leur a été transmise. D'autres parents avaient fait le choix de faire des factures échelonnées. Ils ont reçu ou ils recevront d'ici à la fin de l'année 10 factures différentes et jusqu'à présent, quand il y a du retard dans les paiements, même encore pour les factures de septembre/octobre, aucune poursuite n'a encore été entamée et aucun intérêt de retard n'a encore été facturé, nous nous rendons bien compte que nous sommes dans la 1^{ère} année d'application d'un nouveau Règlement avec un nouveau système et donc nous sommes extrêmement tolérants pour le moment dans le paiement des factures, mais bien-entendu un bilan sera fait à la fin du mois de juin et vous pensez bien que si un parent n'aurait encore payé aucune des 10 factures au mois de juin, là il s'expose évidemment à la mise en route des procédures de rappels parce qu'alors je pense qu'il n'y aurait aucune excuse crédible par rapport au temps laissé aux personnes pour honorer les factures. Pour répondre à la question très précise de M. Bernard, mais qui rejoint une partie des questions de Mme Moureaux, nous avons reçu à ce jour, parce que il n'y a pas de date limite qui a été fixée pour les demandes d'exonération partielle, nous avons reçu 180 demandes d'exonérations. Toutes ces demandes individuelles ont été présentées au Collège des Bourgmestre et Echevins, 30 ont été renvoyées vers les CPAS du domicile des personnes puisqu'il apparaissait que ces personnes dépendaient des CPAS et dans ce cas-là, vous vous souvenez que les Règlements les invitent à demander au CPAS de prendre en charge tout ou partie des frais de garderies et de repas d'ailleurs aussi de leurs enfants. Il est resté 150 dossiers et à part une petite dizaine qui ont été postposé par manque d'informations fournies par les titulaires, 140 exonérations ont été données. Donc toutes les personnes qui pouvaient démontrer qu'elles étaient demandeurs d'asile, chômeurs en formation professionnelle, famille monoparentale à faible revenu ou qui bénéficient des statuts Vipo et Omnio, une réduction automatique de 50% leur a été accordée par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Demandeurs d'asile, chômeurs en formation professionnelle, famille monoparentale à faible revenu et les personnes qui bénéficient du statut Vipo/Omnio, donc qui dépendent du revenu de la mutuelle, ils ont bénéficié tous d'une réduction forfaitaire de 50%. Pour les chômeurs qui ne démontraient pas qu'ils étaient en formation et qui établissaient par ailleurs qu'ils avaient des revenus limités, ce qui est évidemment très souvent le cas, la réduction est de 50% pour le forfait du midi et de 25% pour le forfait du matin et du soir. L'explication est la suivante : c'est qu'on comprend qu'un chômeur qui cherche du travail éprouve la nécessité de laisser son enfant en garderie du midi, donc à ce titre il est assimilé aux autres chômeurs, 50% de réduction. Par contre pour les garderies du matin et du soir, il nous semblait que si ils font le choix de mettre leurs enfants en garderie, ils doivent contribuer et là la réduction qui leur est accordée n'est que de 25%. Le Collège a par ailleurs accordé une gratuité totale de 100% à une famille dans une grande situation de précarité. Ces réductions Mesdames/Messieurs s'ajoutent aux réductions

familiales. Cela veut donc dire que pour ces 141 familles, ils paient aujourd'hui dans le nouveau système moins qu'hier. Par rapport à la fréquentation et aux modifications de fréquentation Mme Moureaux, M. Bernard, M. Verzin, nous n'avons que des informations partielles qui vont dans des sens contradictoires, mais je vous les livre. Nous avons aujourd'hui une comparaison, et les calculs sont terminés, septembre 2012 par rapport à septembre 2013, septembre : il y a une augmentation globale de la fréquentation des garderies, toutes périodes et toutes écoles confondues. Par contre, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre, nous ne disposons actuellement que de données complètes pour les garderies du soir. Il apparaît ici que pour ces mois-là et pour cette garderie-là, les fréquentations sont en baisse, une diminution de 13,5% en maternelle et de 5,5% en primaire. Je me rends compte que ces informations sont contradictoires et sont partielles, et dès que le département aura fini ses calculs, il vous sera évidemment répondu par écrit aussi bien à votre question M. Bernard pour compléter ce que je vous ai dit ici oralement et aux informations qui arriveront petit à petit sur les fréquentations, globalement maternelles et primaires, et puis si c'est possible Mme Moureaux école par école ou quartier par quartier. Excusez-moi si les informations ne sont totalement pas encore totalement complètes, mais au fur et à mesure on vous donnera les informations dont on dispose et croyez-le bien, il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, on vous donnera tous les chiffres. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous signaler que nous avons continué le dialogue non seulement avec nos directions d'écoles mais aussi avec l'APEX qui regroupe un certain nombre d'associations de parents et que nous avons envisagé une série de retouches au Règlement pour l'année scolaire prochaine et au prochain Conseil communal, vous serez saisi d'un Règlement retouché pour l'enseignement francophone et aussi un Règlement retouché pour l'enseignement néerlandophone placé sous la responsabilité de mon excellente Collègue Mme Bijttebier

Mme Moureaux : merci M. l'Echevin pour ces précisions, malheureusement mon groupe continue à penser que cette réforme d'une part est lourde, très lourde pour beaucoup de familles et d'autre part qu'elle a été réalisée dans une impréparation totale. Je pense que vos réponses démontrent ça. Je saluerai néanmoins votre retour en arrière partiel sur la question de la situation des chômeurs, parce que je me souviens de vous avoir entendu tenir des propos qui m'ont franchement glacé le sang la dernière fois qu'on en a parlé, je salue l'influence positive de nos débats ou de vos débats au Collège, je ne sais pas, sur la direction qui a été prise en ce qui concerne les exonérations. Malheureusement, je regrette qu'en ce qui concerne la politique d'étalement, vos réponses se sont à nouveau des choses qui sont de l'ordre de la promesse d'une part et d'autre part qui, pour les familles, c'est un petit peu la manière dont vous aviez fonctionné au départ sur cette question du Règlement et des exonérations qui a été un cap corrigé par la suite. Vous laissez les familles devant une mention à payer dans les 15 jours et certaines familles vont certainement pouvoir faire les démarches nécessaires, revenir vers vous ou comprendre qu'il n'y aura pas de problème pour elles et d'autres ont vécu ça de manière dramatique. Donc je pense quand on sait les débats qu'on a eus que vous auriez pu prévoir cette question.

M. le Bourgmestre : Mme Moureaux, parlez un peu plus loin du micro, ça résonnera moins et on vous entendra mieux.

Mme Moureaux : je suis désolée parce qu'habituellement c'est le contraire, c'est compliqué vos micros, je vous remercie. Je crois que vous m'avez bien entendu. Sur la suite, par rapport aux explications que vous avez données, on attendra, on attendra l'effet, j'espère vraiment que effectivement les factures suivantes arriveront à un rythme régulier et que tout ce que vous avez mis en place pourra permettre que la situation d'un paiement d'une somme, je répète, en moyenne de 200€ tous les 6 mois pour des familles qui parfois n'ont pas cette capacité. Et je ne juge pas comme vous qu'il s'agit simplement d'une décision de laisser un peu d'argent de côté, c'est une manière à mon avis de voir les choses qui est vraiment simpliste. Les familles aujourd'hui à Bruxelles, et singulièrement pour des raisons de paiements de loyers en particulier mais d'autres raisons également, doivent faire des choix et laisser un peu d'argent de côté c'est pas tout-à-fait la façon dont les choix se posent à ces familles aujourd'hui à mon avis. Enfin, sur la question de la fréquentation, je regrette que vous ne m'avez pas répondu sur une partie importante de ma préoccupation qui est, vous avez pu faire rentrer de l'argent dans les caisses communales grâce à cette nouvelle politique en matière tarifaire. Je crains que un des corollaires de cette politiques soit la diminution de la fréquentation par les enfants et par là-même de nouvelles économies possibles en termes de personnels, vous n'avez pas répondu sur la question du personnel. Les chiffres que vous avez donnés en termes de fréquentations pour moi ne sont pas du tout contradictoires. Effectivement en septembre, les parents ne savaient pas s'ils allaient être exposés à un nouveau Règlement garderie, seuls nous, au Conseil communal, le savions. Et

donc pour moi, il est clair que les chiffres d'octobre, novembre et décembre montrent eux la véritable conséquence de la nouvelle politique. Je pense que ça vérifiera dans le futur et une diminution de la fréquentation de 13,5% en maternelle n'est pas rien. C'est beaucoup et j'attends toujours vos chiffres école par école. Mais j'aimerais une réponse sur la question du personnel.

M. Verzin : je ne souhaite pas aller plus avant aujourd'hui en fonction des réponses que l'Echevin de l'enseignement nous a fournies. Mais il est clair me semble-t-il que ce Conseil ne pourra valablement, utilement délibérer sur des modifications éventuelles du Règlement qui nous a été imposé qu'à partir du moment où ce Conseil aura été complètement éclairé sur l'ensemble des éléments de manière à ce que l'on puisse effectivement juger, non seulement des évolutions des fréquentations, des conditions d'octrois des exonérations totales ou partielles et de la manière dont effectivement le système qui a été mis en place fonctionne. Je demande simplement aujourd'hui que ce Conseil soit totalement mis au courant de telle sorte que nous puissions évaluer correctement le système mis en place et aujourd'hui, clairement, on ne peut pas le faire, avant de procéder à toutes modifications parce sinon ce serait, je pense, un train fou lancé dans le brouillard, je vous remercie.

M. De Herde : donc je prends acte de tout ce qui a été dit dans la réplique de Mme Moureaux, complétée par M. Verzin. Sur le personnel Mme Moureaux, vous avez raison, j'ai oublié de vous répondre. La réponse est simple : tous les contrats du personnel accueillant, encadrant dans les garderies pour l'année scolaire 2013/2014 ont été, sont identiquement les mêmes en volume que pour l'année scolaire précédente, il n'y a donc eu aucune réduction du personnel d'encadrement, malgré que les premières indications montrent une baisse partielle de la fréquentation, en tous cas pour les garderies du soir. Simplement ces personnels ont donc moins d'enfants à accueillir et à encadrer. Et je rappellerais Mme Moureaux au risque d'être en désaccord avec vous, bien que j'entends bien tout ce que vous dites et que je peux partager une série des préoccupations que vous avez émises, je rappelle quand même que les garderies c'est une politique optionnelle que nous avons choisie, d'organiser des garderies. Il n'y a aucune obligation légale d'en organiser. Je pense que Schaerbeek peut s'enorgueillir de les organiser et comme vous le savez comme moi, comme tout service public, ça a un coût et il faut à un certain moment qu'il y ait une participation aux frais des utilisateurs. Le débat dans le secteur politique, on le sait bien, ça va de la gratuité totale jusqu'au paiement intégral. Nous sommes quelque part entre les deux, plutôt vers une participation aux frais partiels du coût réel, chacun a le droit d'avoir son opinion là-dessus, mais de grâce ne laissez pas croire que les garderies c'est une obligation pour un Pouvoir Organisateur, c'est une faculté, nous l'organisons comme nous pouvons dans la situation difficile que nous avons et je pense que c'est un service public qui est utile mais qui a un coût et qui nécessite une participation aux frais des utilisateurs ou de leurs parents en tous cas.

M. le Bourgmestre : suite au prochain numéro ? Merci.

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n° 83 -- Agenda nr 83

Les nombreux accidents au croisement formé par les rues Artan, Clays et Bossaert (Question de Madame Barbara TRACHTE)

De vele ongevallen op het kruispunt van de Artan-, Clays- en Bossaertstraat (Vraag van Mevrouw Barbara TRACHTE)

Ce point a été reporté. -- Dit punt wordt uitgesteld.

La séance publique est levée à 21 heures et 25 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 21.25 uur.